



© Charlotte Horvath, ROMM



© 1) Stéphanie-Carole Pieddesaux, 2) Charlotte Horvath et 3) Julien Biou, ROMM

Portrait des activités d'observation en mer de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains

Mise à jour du rapport synthèse de 2016

Mars 2019



187, rue Bernier
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 0P3

Téléphone : **418 867-8882** poste 205

Télécopieur : **418 867-8732**

Courriel : **info@romm.ca**

Site Internet : **www.romm.ca**

Projet mandaté par :

Pêches et Océans Canada

Région du Québec



**Pêches et Océans
Canada**

**Fisheries and Oceans
Canada**

Équipe de travail et remerciements

RÉDACTION DES TEXTES :

Sonia Giroux, biologiste chargée de projet, ROMM
Esther Blier, directrice générale, ROMM

ANALYSES, BASES DE DONNÉES ET CARTOGRAPHIE

Sonia Giroux, biologiste chargée de projet, ROMM

RÉVISION :

Pascale Tremblay, Direction régionale de la gestion des écosystèmes, Pêches et Océans Canada
Renée Gagné, Direction régionale de la gestion des écosystèmes, Pêches et Océans Canada

SONDAGE ET RÉVISION DES TEXTES (2016) :

Stacey Cassivi, technicienne, ROMM
Sonia Giroux, biologiste chargée de projet, ROMM
Stéphanie-Carole Pieddesaux, biologiste
Élaine Albert, Direction régionale de la gestion des écosystèmes, Pêches et Océans Canada

Le ROMM remercie les compagnies suivantes, de même que tous les visiteurs, plaisanciers et autres intervenants du secteur, qui ont participé au sondage concernant le site d'intérêt du Banc-des-Américains (SIBA) à l'hiver 2015-2016 :

- Avolo plein air, kayak de mer, Percé
- Cap Adventure, kayak de mer et excursions en Zodiac, Cap-aux-Os (Gaspé)
- Club nautique de Percé, plongée sous-marine et kayak de mer, Percé
- Aube sur mer, kayak de mer et voile, Cap-aux-Os (Gaspé)
- Croisières Baie de Gaspé, excursions aux baleines en bateau, Grande-Grave (Gaspé)
- Les Croisières Julien Cloutier, excursions aux baleines en bateau, Percé
- Les Bateliers de Percé, excursions aux baleines en bateau, Percé
- Plongée Forillon, plongée en apnée, Grande-Grave (Gaspé)
- Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, parc de conservation provincial (Percé)
- Parc national Forillon, parc de conservation fédéral (Gaspé)

Le ROMM tient également à remercier le **Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM)** pour le partage de la compilation de leurs données concernant les cas reçus au centre d'appels pour le secteur de la péninsule gaspésienne.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES.....	VII
1. MISE EN CONTEXTE.....	1
1.1 Présentation du ROMM.....	1
1.2 Présentation de l'aire marine protégée (AMP) du Banc-des-Américains.....	2
1.3 Historique des consultations pour l'établissement d'une zone de protection marine.....	3
1.4 Sondages réalisés auprès des acteurs de l'industrie de l'observation en mer.....	3
1.5 Modifications apportées au <i>Règlement sur les mammifères marins</i> du Canada.....	4
2. RÉSULTATS CONCERNANT LES MAMMIFÈRES MARINS FRÉQUENTANT L'AMP DU BANC-DES-AMÉRICAINS.....	6
2.1 Fréquentation de l'AMP du Banc-des-Américains par les mammifères marins.....	6
2.2 Observations dirigées, espèces ciblées et vitesses.....	9
2.3 Données sur les échouages, les accidents et les mortalités.....	16
3. PORTRAIT DES CROISIÉRISTES QUI FRÉQUENTENT L'AMP DU BANC-DES-AMÉRICAINS.....	22
3.1 Description de la flotte, de la saison d'opération et du rejet des eaux usées en mer.....	22
3.2 Perception des croisiéristes et des intervenants à l'égard de la désignation d'une ZPM.....	24
3.3 Connaissance et respect du code de bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada.....	28
3.4 Commentaires reçus de la part des visiteurs.....	34
4. NAVIGATION ET AUTRES ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFÈRES MARINS DANS L'AMP DU BANC-DES-AMÉRICAINS.....	37
4.1 Types d'embarcations rencontrées.....	37
4.2 Autres enjeux.....	40
5. CONCLUSION.....	41
6. ANNEXE 1. Sondage sur l'établissement d'une ZPM en Gaspésie destinée aux capitaines et aux employés des compagnies et aux intervenants du milieu.....	42

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : Nombre d'observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le golfe du Saint-Laurent signalées à des groupes de recherche sur cette espèce en fonction des années. Les données sont tirées du site Internet : www.nefsc.noaa.gov/psb/surveys	13
TABLEAU 2 : Bilan des incidents de cétacés et de phoques signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour les secteurs de Gaspé et de Percé (C = espèce confirmée ; NC : espèce non-confirmée)	17
TABLEAU 3 : Pourcentage de répondants (C = compagnies; I = intervenants) ayant classé les inquiétudes selon leur degré de préoccupation (N compagnies = 13; N intervenants = 65)	24
TABLEAU 4 : Résumé des principales inquiétudes énoncées par les répondants aux sondages	25
TABLEAU 5 : Résumé des principaux bénéfices énoncés par les répondants aux sondages	26
TABLEAU 6 : Pourcentage de répondants (C = compagnies; I = intervenants) ; 7 ayant classé les bénéfices selon leur degré d'importance (N compagnies = 13; N intervenants = 70)	27
TABLEAU 7 : Résumé des commentaires énoncés par les répondants aux sondages concernant l'application du code des bonnes pratiques du MPO	30
TABLEAU 8 : Résumé des commentaires énoncés par les répondants aux sondages concernant l'applicabilité du code des bonnes pratiques du MPO versus les espèces en péril	33
TABLEAU 9 : Pourcentage des réponses (C = compagnies; I = intervenants) à la question « Lors d'une sortie en mer dédiée à l'observation des mammifères marins, quel est le degré de satisfaction des visiteurs concernant les points suivants? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 50)	34
TABLEAU 10 : Pourcentage des réponses (C = compagnies; I = intervenants) à la question « Lors d'une croisière d'observation standard, où plusieurs baleines ont été observées et que le temps de déplacement est dans la moyenne, quels commentaires recevez-vous le plus souvent de la part des visiteurs? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 49)	35
TABLEAU 11 : Pourcentage des réponses à la question « Selon votre expérience en mer, les embarcations suivantes respectent-elles le code d'éthique du MPO concernant l'approche des mammifères marins? » (N compagnies = 11)	38

Liste des figures

FIGURE 1 :	Cartographie de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains.....	2
FIGURE 2 :	<i>Règlements sur les mammifères marins</i> du Canada.....	5
FIGURE 3 :	Distribution des observations des rorquals (petit rorqual, rorqual bleu, rorqual à bosse et rorqual commun) à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.....	6
FIGURE 4 :	Distribution des observations de rorquals bleus à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Il est à noter qu'un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.....	7
FIGURE 5 :	Distribution des observations de rorquals communs à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Il est à noter qu'un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.....	8
FIGURE 6 :	Distribution des observations de rorquals à bosse à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Il est à noter qu'un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.....	8
FIGURE 7 :	Distribution des observations de petits rorquals à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Il est à noter qu'un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.....	9
FIGURE 8 :	Proportion du temps d'observation (%) alloué aux différentes espèces de cétacés lors des sorties en mer effectuées au large de Gaspé et de Percé au cours des années de suivi de 2006 à 2018.....	10
FIGURE 9 :	Corrélation entre les temps de déplacement et d'observation dirigée vers les cétacés, les phoques, les oiseaux marins et autres centres d'intérêt au cours des années de suivi de 2006 à 2018.....	10

FIGURE 10 :	Proportions (%) illustrant les vitesses d'embarcations lors des observations dirigées de grands cétacés (rorqual bleu, rorqual commun, rorqual à bosse, baleine noire et petit rorqual) en fonction des années de suivi de 2006 à 2018 (1 = immobile ; 2 = inférieure à 5 nœuds et 3 = supérieure à 5 nœuds).....	11
FIGURE 11 :	Proportions (%) illustrant les vitesses d'approche des croisiéristes en fonction des espèces de cétacés lors du suivi des AOM en Gaspésie de 2006 à 2018 (1 = immobile ; 2 = inférieure à 5 nœuds et 3 = supérieure à 5 nœuds).....	12
FIGURE 12 :	Distribution des observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le secteur du golfe du Saint-Laurent (A) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015 et (B) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les données sont tirées du site Internet WhaleMap et proviennent de différentes sources (relevés aériens, acoustiques et observations opportunistes).....	14
FIGURE 13 :	Distribution des observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le secteur du golfe du Saint-Laurent (A) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017 et (B) du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018. Les données sont tirées du site Internet WhaleMap et proviennent de différentes sources (relevés aériens, acoustiques et observations opportunistes).....	15
FIGURE 14 :	Types de cas relatant des incidents concernant les phoques signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour les secteurs de Gaspé et de Percé.....	18
FIGURE 15 :	Nombre d'incidents par type de cas et par espèce de cétacés répertoriés par le RQUMM de 2004 à 2018 dans le secteur de Gaspé.....	19
FIGURE 16 :	Nombre d'incidents par type de cas et par espèce de cétacés répertoriés par le RQUMM de 2004 à 2018 dans le secteur de Percé.....	20
FIGURE 17 :	Nombre d'observations de baleines noires de l'Atlantique Nord et de bélugas vivants signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour le secteur de Percé et de Gaspé.....	21
FIGURE 18 :	Sites d'observation fréquentés par les croisiéristes qui offrent des activités d'observation en mer dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.....	23
FIGURE 19 :	Réponses à la question « Avez-vous déjà entendu parler de l'établissement d'une zone de protection marine dans le secteur ? » selon le groupe de répondants (N capitaines et employés des compagnies = 13 ; N intervenants du milieu = 71).....	24
FIGURE 20 :	Pourcentages des réponses à la question « Avez-vous déjà entendu parler du code des bonnes pratiques du MPO concernant l'observation des mammifères marins ? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13, N intervenants = 70).....	28
FIGURE 21 :	Pourcentages des réponses à la question « Selon vous, le code d'éthique est-il facile à mettre en pratique ? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).....	29

FIGURE 22 :	Pourcentages des réponses à la question « Dans quelle mesure est-il appliqué par les capitaines lors des sorties en mer? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 69).....	29
FIGURE 23 :	Pourcentage des réponses à la question « Connaissez-vous les espèces en voie de disparition du secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 68).....	31
FIGURE 24 :	Pourcentage des réponses à la question « Parmi les espèces suivantes, sélectionnez celles qui, selon vous, sont des espèces en voie de disparition. » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 68).....	31
FIGURE 25 :	Pourcentage des réponses à la question « Le code d'éthique suggère de garder une plus grande distance (400 m) des espèces en voie de disparition, de les contourner et de ne pas les rechercher pour l'observation. Croyez-vous que c'est applicable dans le secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).....	32
FIGURE 26 :	Pourcentage des réponses à la question « Globalement, quelle est l'origine des visiteurs qui effectuent des excursions dédiées à l'observation des mammifères? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 16).....	34
FIGURE 27 :	Pourcentage des réponses à la question « Selon vous, quels sont les points qui contribueraient à améliorer l'expérience des visiteurs? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 57).....	36
FIGURE 28 :	Pourcentage des réponses à la question « Lors des sorties en mer, quels types de navires rencontrez-vous? Estimez un pourcentage (%) approximatif par type de bateaux » (N compagnies = 13).....	37
FIGURE 29 :	Pourcentage des réponses à la question « Quel type de plaisanciers rencontrez-vous le plus souvent lors de vos activités en mer ? » (N compagnies = 12).....	38
FIGURE 30 :	Pourcentage des réponses aux questions concernant les plaisanciers qui effectuent des activités d'observation en mer (AOM) de longue durée, qui recherche activement les baleines, avec un grand nombre de passagers ou non à bord (N compagnies = 13).....	39
FIGURE 31 :	Pourcentage des réponses à la question « Outre la navigation, quels sont les enjeux concernant les mammifères marins dans le secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).....	40

1. Mise en contexte

1.1 PRÉSENTATION DU ROMM



Le Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM) est un **organisme à but non lucratif** voué à la **conservation des cétacés et des phoques** qui fréquentent les eaux du Saint-Laurent et de leurs habitats. La concrétisation de la mission passe par la planification, la direction et le suivi de projets d'acquisition de connaissances, de conservation, d'éducation et de sensibilisation sur tout le territoire d'action de l'organisme qui couvre une portion significative de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

En 2016, la rédaction du portrait initial des activités d'observation en mer au site d'intérêt du Banc-des-Américains a été confiée au ROMM puisqu'il travaille avec les acteurs de l'industrie de l'observation en mer du secteur de la péninsule gaspésienne depuis maintenant une décennie. En effet, il **caractérise les activités d'observation en mer** en partance des secteurs de Gaspé et de Percé depuis 2006. Le ROMM possède donc une importante banque d'information sur la fréquentation des différentes espèces de cétacés et de phoques et sur les embarcations présentes dans le secteur. Au fil du temps, le projet d'acquisition de connaissances a permis de dresser un portrait de l'industrie de l'observation en mer et d'établir un lien de confiance avec elle dans le but de développer des actions d'intendance et des projets de sensibilisation spécifiques au territoire couvert.

Le site d'intérêt du Banc-des-Américains a été désigné comme zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans* en 2019. C'est dans cette optique que Pêches et Océans Canada a confié la présente mise à jour du portrait des activités d'observation en mer de l'aire marine protégée (AMP) du Banc-des-Américains au ROMM en ce qui a trait aux mammifères marins qui fréquentent le secteur et les activités en lien avec la navigation et l'observation en mer qui s'y déroulent.



1.2 PRÉSENTATION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE (AMP) DU BANC-DES-AMÉRICAINS

L'AMP est connue sous l'appellation « Banc-des-Américains » (Figure 1). Le talus sous-marin est quant à lui appelé « banc des Américains ». Ce banc est en réalité une élévation sous-marine prolongeant la pointe est de la Gaspésie dans la portion québécoise du golfe du Saint-Laurent. D'une superficie de 1 000 km², l'AMP englobe la totalité du banc (d'une longueur de 35 km) et une partie des deux plaines sablonneuses adjacentes d'une profondeur variant de 90 mètres à 140 mètres en moyenne. Ce site est caractérisé par la diversité de ses habitats et par la présence permanente ou saisonnière de nombreuses espèces, incluant des poissons, des baleines et une grande diversité de mollusques et de crustacés. On y retrouve plusieurs espèces à valeur commerciale et quelques espèces en péril. Ce site présente un grand potentiel comme aire d'alimentation pour les espèces de poissons et de mammifères marins qui le fréquentent. Historiquement, ce secteur était très convoité pour la pêche. Sa topographie particulière est constituée d'escarpements, de sommets, de fosses profondes, de sillons glaciaires et de plaines sous-marines. Elle est associée au courant de Gaspé qui transporte les éléments nutritifs et le phytoplancton. Ces caractéristiques sont à l'origine de la grande diversité d'habitats et d'espèces marines qu'on retrouve dans cette zone.

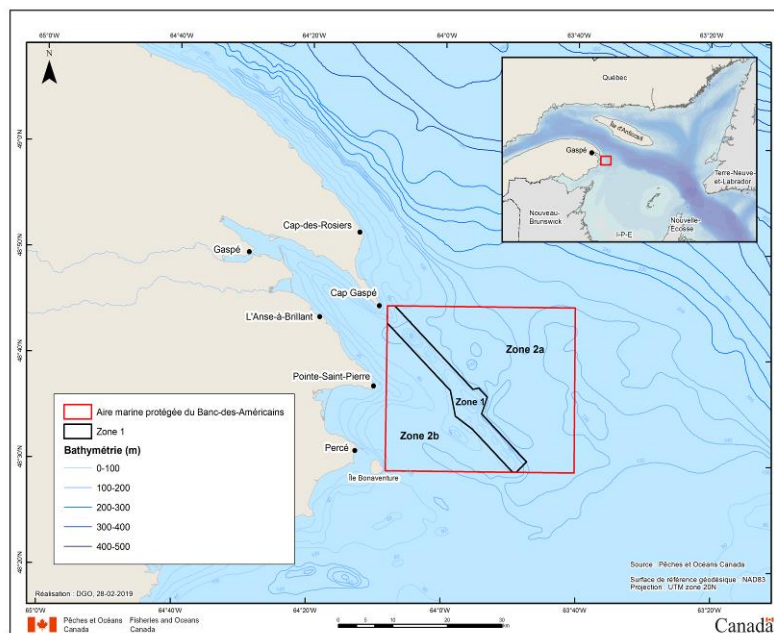


Figure 1. Cartographie de l'aire marine protégée du Banc-des-Américains

Source de la carte et du texte :

www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm/american-americains/index-fra.html

L'AMP du Banc-des-Américains est le premier projet conjoint visé par l'*Entente de collaboration Canada-Québec pour l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées au Québec*, annoncée en juin 2018. Cette Entente prévoit que tous les projets d'AMP au Québec seront sélectionnés, planifiés et mis en place conjointement. Ainsi, l'*Accord Canada-Québec relatif au*

projet conjoint d'aire marine protégée du Banc-des-Américains a été signé en mars 2019 afin de définir les objectifs de conservation de l'AMP, les mesures de gestion et les modalités de collaboration. Le statut de protection qui sera octroyé par le Québec est actuellement à l'étude tandis que celui du Canada est en vigueur depuis 2019. En effet, le *Règlement sur la ZPM du Banc-des-Américains*, en vertu de la *Loi sur les océans*, a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II, le 6 mars 2019. L'objectif principal de la ZPM est de favoriser la productivité et la diversité des ressources halieutiques (espèces pêchées) ainsi que le rétablissement des espèces en péril. Le Règlement sur la ZPM stipule qu'il est interdit d'exercer toute activité qui perturbe, endommage, détruit ou retire de la zone de protection marine tout organisme marin vivant ou toute partie de son habitat, ou qui est susceptible de le faire. Plus spécifiquement, les objectifs de conservation sont de :

1. Conserver et protéger les habitats benthiques (fond marin).
2. Conserver et protéger les habitats pélagiques (colonne d'eau) et les espèces fourragères.
3. Favoriser le rétablissement des baleines et des espèces en péril.

1.3 HISTORIQUE DES CONSULTATIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION MARINE

La mise en place d'une AMP repose entre autres sur la qualité des consultations. Depuis que le Banc-des-Américains a été annoncé officiellement par Pêches et Océans Canada (MPO) comme site d'intérêt (SI) le 8 juin 2011, en vue de la création d'une ZPM en vertu de la *Loi sur les océans*, le MPO a consulté les différents ordres de gouvernement, les Premières Nations, les utilisateurs du milieu, l'industrie, les organisations environnementales et divers autres intervenants de même que le grand public afin de tenir compte de leurs opinions dans le processus. Un comité-conseil sur le site d'intérêt composé de représentants provenant des divers groupes d'intérêt du milieu a été formé en 2013 pour identifier les mesures de conservation ou de gestion pertinentes à mettre en place pour atteindre les objectifs visés. Un siège était prévu sur ce comité pour l'industrie de l'observation en mer des mammifères marins, mais personne n'a participé aux deux réunions qui ont eu lieu à l'époque. C'est pour cette raison que le ROMM avait été mandaté pour recueillir l'opinion des différents acteurs du milieu sur le sujet par le biais de deux sondages administrés à l'hiver 2016. Le projet de *Règlement sur la ZPM du Banc-des-Américains* a été déposé en *Gazette du Canada*, Partie I, le 30 juin 2018 pour une période de consultation de 30 jours.

1.4 SONDAGES RÉALISÉS AUPRÈS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE DE L'OBSERVATION EN MER

Le sondage (Annexe 1) effectué du 9 décembre 2015 au 6 janvier 2016 a été complété par les employés des compagnies qui offrent des excursions en mer dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains. Les questions de la deuxième section étaient destinées à dresser le portrait des excursionnistes (leur flotte de navires, la durée de leurs excursions, les espèces ciblées et les endroits privilégiés pour l'observation de mammifères marins). Quelques questions concernaient leur saison d'opération et le nombre d'emplois créés dans le but d'évaluer l'importance économique de l'activité d'observation en mer dans le secteur. D'autres questions

visaient à évaluer les autres types d'embarcation qu'ils côtoient lors de leurs activités (plaisanciers, navires, etc.), de même que leurs connaissances sur le code d'éthique entourant l'observation des mammifères marins, cette dernière étant désormais soumise aux modifications du *Règlement sur les mammifères marins* du Canada depuis juin 2018. Finalement, la dernière section du sondage était constituée de questions concernant leurs inquiétudes face à l'implantation d'une ZPM ainsi que les outils et les moyens à développer pour favoriser leur implication dans le processus de sa désignation et visant à recueillir leurs commentaires et suggestions. Le sondage a été complété par 13 capitaines, gestionnaires ou guides-interprètes en provenance de six compagnies différentes qui ont été rencontrés en personne par une technicienne du ROMM. Les répondants étaient des hommes à 92,3 % pour 7,7 % de femmes, âgés entre 30 et 49 ans (38,5 %) et de plus de 49 ans (61,5 %).

Le sondage de l'Annexe 1 (à l'exception de la section 2) a également été envoyé du 11 décembre 2015 au 8 janvier 2016 par le biais d'un lien Internet (SurveyMonkey) par courriel à des gestionnaires et des intervenants œuvrant dans des parcs de conservation (17 %) tels que le parc national Forillon et le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, à des compagnies offrant des excursions en mer hors secteur (12 %), à des plaisanciers (34 %), à des gens œuvrant dans le domaine du tourisme (29 %) et à des habitants et des visiteurs (8 %). L'objectif était de recueillir leurs connaissances sur l'observation des mammifères marins, des commentaires et des suggestions sur la future ZPM, de même que des commentaires de visiteurs ayant effectué des croisières aux baleines dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains. La participation des acteurs du milieu a été très satisfaisante puisqu'il y a eu **71 répondants**, soit 62 % d'hommes et 38 % de femmes, âgés entre 20 et 29 ans (5 %), 30 et 39 ans (24 %), 40 et 49 ans (25 %), 49 et 59 ans (22 %) et de plus de 59 ans (24 %). **Au total, 84 personnes ont répondu à l'un des deux sondages sur une centaine de gens contactés.** Toutes les questions des deux sondages sont présentées à l'Annexe 1.

1.5 MODIFICATIONS APPORTÉES AU *RÈGLEMENT SUR LES MAMMIFÈRES MARINS* DU CANADA

Les modifications apportées le 22 juin 2018 au *Règlement sur les mammifères marins* du Canada visent à renforcer les règles régissant les activités humaines affectant les mammifères marins, comme l'observation des baleines. Le Règlement s'applique dans les eaux canadiennes, incluant l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le fjord du Saguenay. En 2016, à l'époque où le sondage a été effectué, le *Règlement sur les mammifères marins* existait déjà. Toutefois, les règles entourant l'observation des mammifères marins n'incluaient pas de restriction quant aux distances d'approche des mammifères marins, à l'exception de quelques règlements régionaux tels que celui du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Il y avait par contre des directives d'application volontaire, dont le code de bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada qui était alors diffusé pour sensibiliser les navigateurs à adopter des comportements d'observation respectueux des mammifères marins.

Règlement sur les mammifères marins du Canada (Figure 2)

Le Règlement stipule qu'il est **interdit de perturber un mammifère marin**, soit de le nourrir, de nager ou d'interagir avec lui, de le déplacer des environs immédiats où il se trouve, de l'attirer ailleurs ou encore, de provoquer son déplacement, de le séparer des membres de son groupe ou de passer entre un mammifère marin et un veau, de placer un bateau de façon à le coincer ou coincer le groupe dans lequel il se trouve entre un bateau et la côte ou entre plusieurs bateaux et de l'étiqueter ou le marquer.

Certaines baleines ont besoin d'une plus grande distance en raison des menaces auxquelles elles sont confrontées. **C'est pourquoi les modifications apportées au Règlement tiennent compte des distances d'approche adaptées aux circonstances particulières précisées ci-dessous :**

- 100 mètres de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins partout au Canada (applicable dans le Banc-des-Américains);
- 50 mètres dans certaines parties de l'estuaire de la rivière Churchill, y compris des parties des rivières Churchill et Seal, pour permettre des activités de navigation sécuritaires;
- 200 mètres pour les populations d'épaulards de la Colombie-Britannique et de l'océan Pacifique;
- 200 mètres pour tous les dauphins, les baleines et les marsouins dans certaines parties de l'estuaire du Saint-Laurent;
- 400 mètres pour les baleines, les dauphins et les marsouins menacés ou en voie de disparition dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la rivière Saguenay;
- 200 mètres pour les baleines, les dauphins et les marsouins en repos ou avec un veau (applicable dans le Banc-des-Américains).

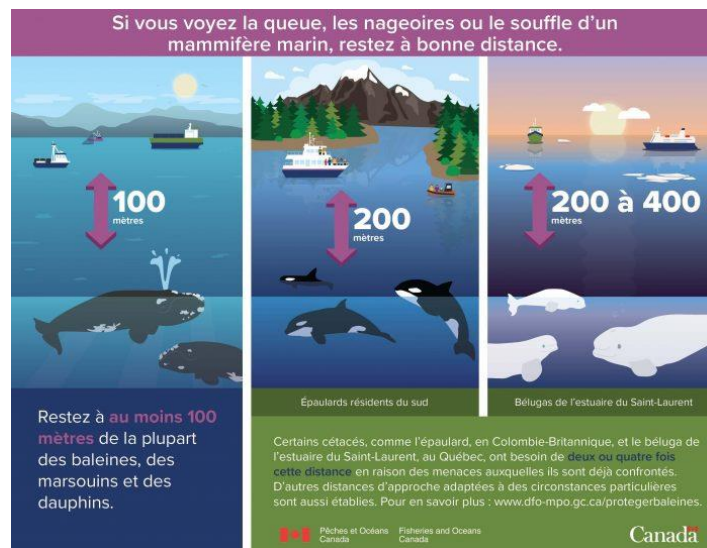


Figure 2. Règlements sur les mammifères marins du Canada

Source : www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/watching-observation/infographic/mmr-rmm-fra.html

2. Résultats concernant les mammifères marins fréquentant l'AMP du Banc-des-Américains

2.1 FRÉQUENTATION DE L'AMP DU BANC-DES-AMÉRICAINS PAR LES MAMMIFÈRES MARINS

La cartographie de cette section a été réalisée à l'aide du logiciel QGIS. Les cartes ont été conçues à partir des données récoltées par les techniciens du ROMM lors des suivis de 2006 à 2018 des activités d'observation en mer (AOM) au niveau de la péninsule gaspésienne. La Figure 3 présente la distribution des rorquals, toutes espèces confondues (petit rorqual, rorqual bleu, rorqual à bosse et rorqual commun) dans un rayon de 2 000 mètres de l'observateur. Il est à noter que dans le protocole de suivi, la prise de données s'effectue aux 10 minutes. Un même individu a donc pu être observé plus d'une fois lors d'une sortie en mer. On remarque que la concentration maximale de rorquals se situe au bout de la péninsule du parc national de Forillon et dans la baie de Gaspé. La section au large du port d'attache de Percé est également une zone où il est possible d'observer des rorquals. Les quatre prochaines figures illustrent la distribution des rorquals selon les 4 espèces présentes dans la zone d'étude.

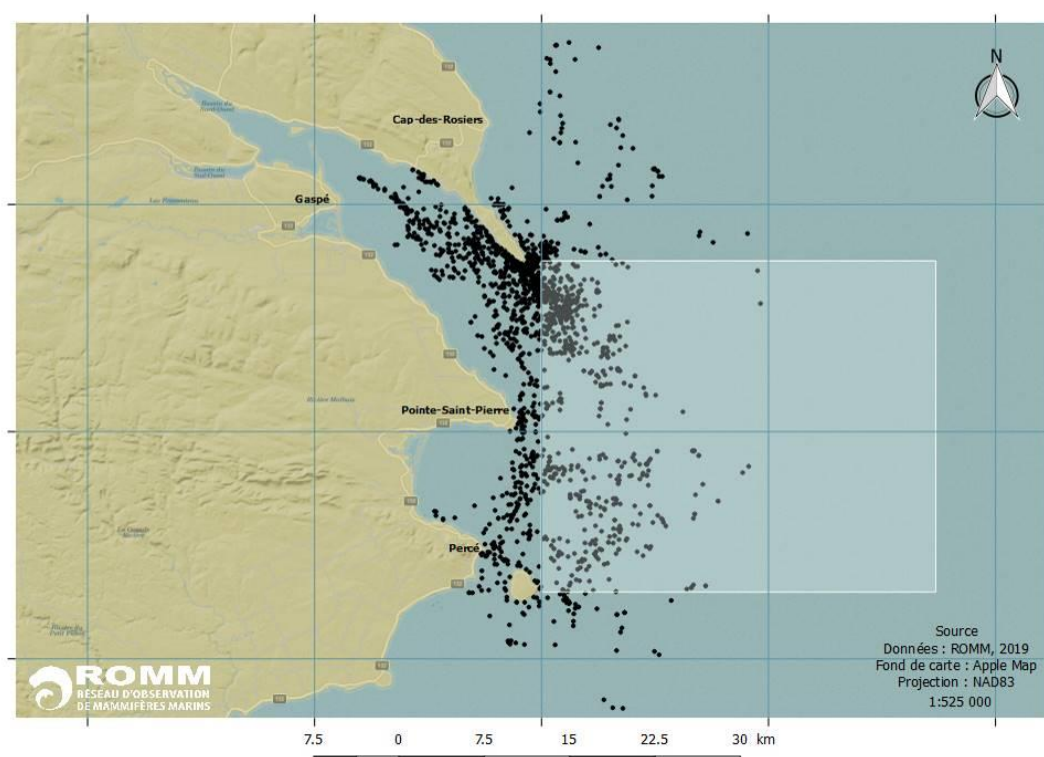


Figure 3. Distribution des observations des rorquals (petit rorqual, rorqual bleu, rorqual à bosse et rorqual commun) à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.

Il est important de mentionner que les observations faites par les techniciens du ROMM sont limitées aux territoires utilisés par les croisiéristes. Lorsqu'on observe les cartes (Figures 3 à 7), on remarque que les croisiéristes ne vont pas utiliser tout le territoire de l'AMP du Banc-des-Américains représenté dans l'encadré. En effet, ils vont rester près des ports d'attache en raison des distances importantes à parcourir. De plus, des rorquals ont régulièrement été observés dans un rayon supérieur à 2 000 mètres de l'observateur à bord du bateau d'excursion. Toutefois, ces observations n'ont pas été colligées puisqu'elles se situent à l'extérieur des limites du protocole d'observation. En effet, les techniciens notent que les rorquals présents dans un rayon de 400 mètres à 2 000 mètres, tel que stipulé dans le protocole d'observation des AOM.

Aux Figures 4 et 5, on constate que le secteur au large de la péninsule du parc national Forillon et celui au large de Percé sont des endroits fréquentés par les grands rorquals, soit le rorqual bleu (Figure 4) et le rorqual commun (Figure 5). Il est intéressant de constater que ces géants des mers se sont aventurés à plusieurs reprises dans la baie de Gaspé. Il est à noter que le rorqual bleu n'est pas toujours observable d'une année à l'autre. Il en est de même pour le rorqual commun dont la présence se fait plus timide selon les années. En ce qui concerne la distribution des rorquals à bosse, leur présence est très forte au large de la péninsule du parc national Forillon et près de Percé (Figure 6). Le rorqual à bosse présente de grandes zones de fortes occurrences puisqu'il est très présent dans le secteur, année après année, même que certaines observations comptent un très grand nombre d'individus au sein d'un même groupe. Pour plus de détails sur le rorqual bleu, le rorqual commun et le rorqual à bosse, il serait pertinent de consulter les bases de données de la Station de recherche des îles Mingan (MICS) qui effectue le suivi de ces espèces depuis plusieurs années.

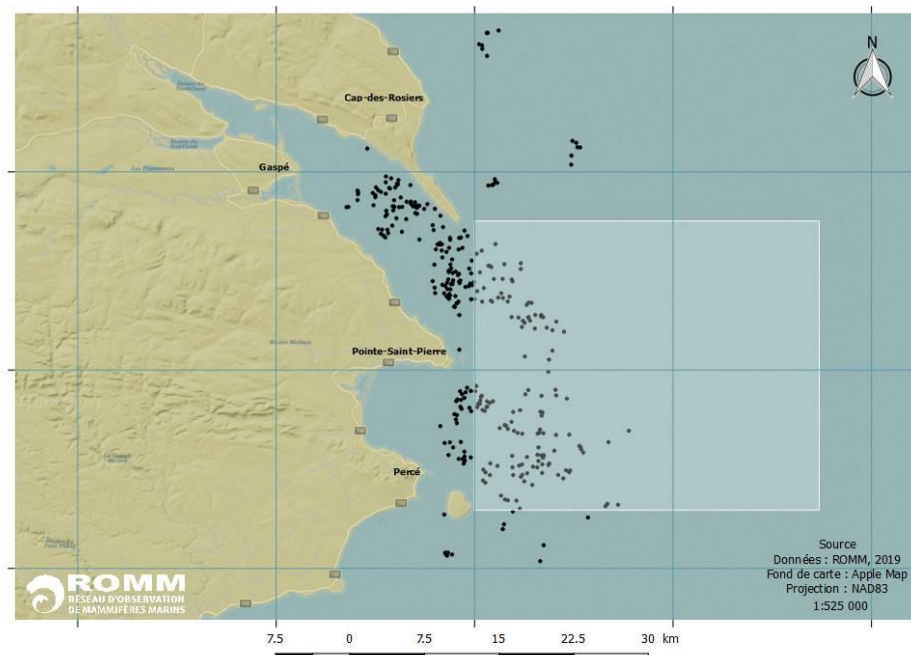


Figure 4. Distribution des observations de **rorquals bleus** à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.

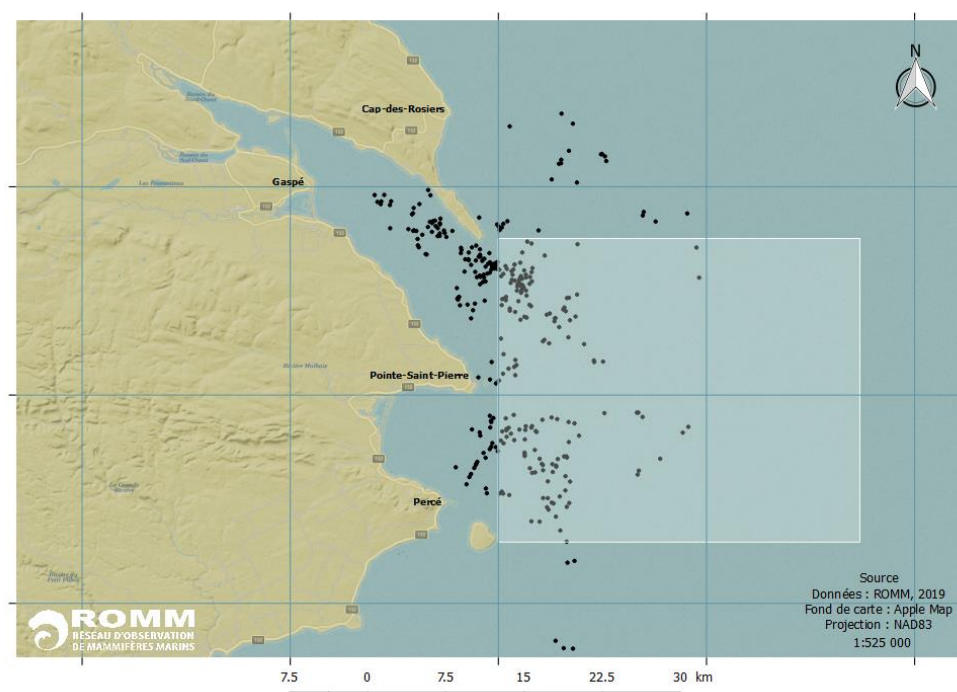


Figure 5. Distribution des observations de **rorquals communs** à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.

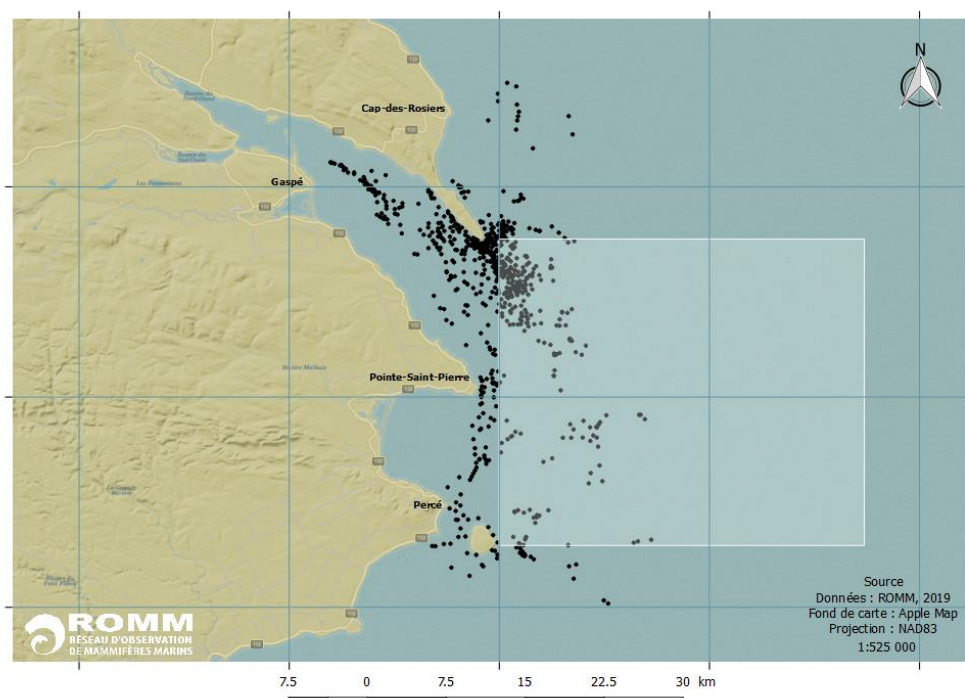


Figure 6. Distribution des observations de **rorquals à bosse** à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.

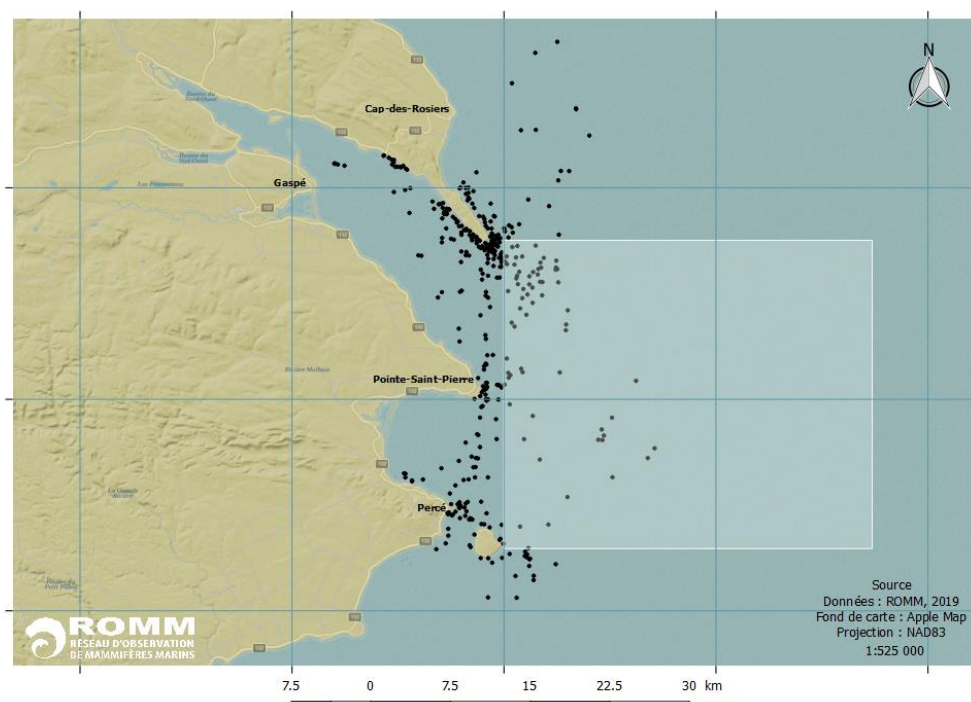


Figure 7. Distribution des observations de **petits rorquals** à partir des données récoltées par le ROMM dans un rayon de 2 000 m de l'observateur lors des suivis de 2006 à 2018 des AOM au niveau de la péninsule gaspésienne. Un même individu a pu être observé plus d'une fois. L'encadré pâle représente l'AMP du Banc-des-Américains.

2.2 OBSERVATIONS DIRIGÉES, ESPÈCES CIBLÉES ET VITESSES

Tel qu'illustré à la Figure 8, le rorqual à bosse est une espèce privilégiée pour l'observation. De 2006 à 2012, la moyenne du temps alloué à l'observation pour cette espèce a été de 26 %. De 2013 à 2018, la moyenne a doublé pour se situer à 57 % du temps d'observation, atteignant même un record en 2016 avec 76 % du temps d'observation alloué au rorqual à bosse. Lorsque le rorqual bleu et le rorqual commun sont présents, une bonne proportion du temps d'observation leur est allouée. Quand les grands rorquals sont moins présents dans le secteur, l'observation est alors dirigée vers le petit rorqual et les petits cétacés à dents tels que le marsouin commun et le dauphin à flancs blancs. Il est à noter que l'observation dirigée vers le rorqual bleu a été à son maximum en 2007 (63 %). Depuis, le temps alloué à l'observation dirigée vers cette espèce a diminué, à l'exception de 2012 où il a occupé près de 40 % du temps alloué à l'observation des cétacés. En 2017 et 2018, les rorquals bleus ont été relativement présents dans le secteur, représentant ainsi 11 % et 22 % respectivement des observations dirigées.

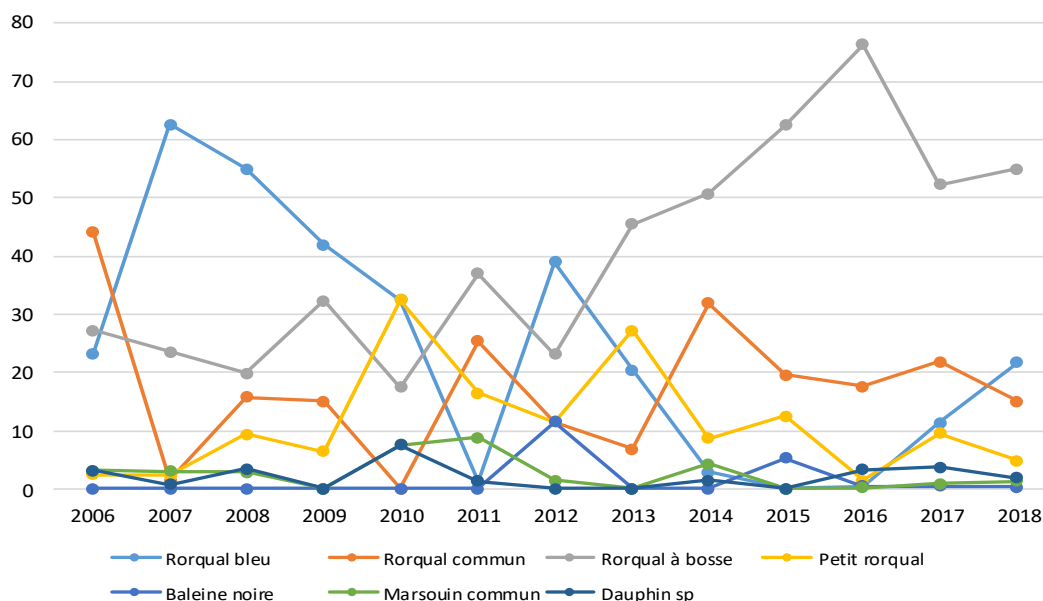


Figure 8. Proportion du temps d'observation (%) alloué aux différentes espèces de cétacés lors des sorties en mer effectuées au large de Gaspé et de Percé au cours des années de suivi de 2006 à 2018.

La Figure 9 démontre une tendance qui se perpétue d'une année à l'autre : plus il y a de temps d'observation de cétacés au cours d'une saison, moins il y a de temps de déplacement et vice-versa. À titre informatif, une croisière dure 2h30 en moyenne. Dans l'ensemble, le temps consacré à l'observation des cétacés reste en dessous de 40 %, et ce, malgré la présence soutenue de cétacés tout au long de la saison. Les résultats suggèrent que les cétacés se trouvaient loin des ports d'attache ou que les groupes de mammifères marins étaient éparpillés sur le territoire.

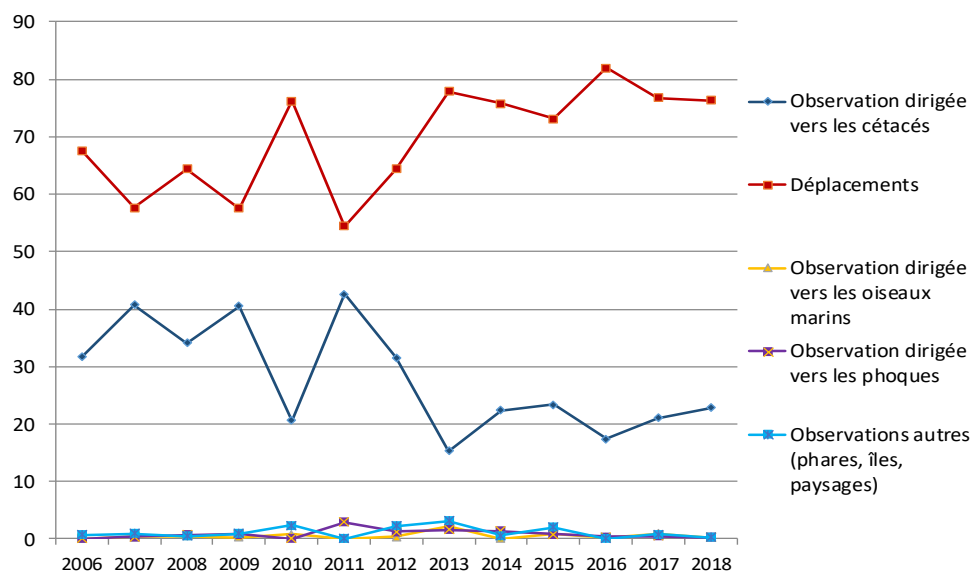


Figure 9. Corrélation (%) entre les temps de déplacement et d'observation dirigée vers les cétacés, les phoques, les oiseaux marins et autres centres d'intérêt au cours des années de suivi de 2006 à 2018.

Vitesses d'embarcations

La Figure 10 illustre les vitesses d'embarcations lors des observations dirigées de grands cétacés (rorqual bleu, rorqual commun, rorqual à bosse, baleine noire et petit rorqual) en fonction des années de suivi des AOM en Gaspésie. Mis à part les années 2016 et 2017, les observations dirigées de grands cétacés avec une vitesse d'embarcation supérieure à 5 nœuds (vitesse 3) sont inférieures à 10 %. Ainsi, la majorité du temps, les espèces ont été ciblées avec le bateau immobile (vitesse 1) ou à une vitesse inférieure à 5 nœuds (vitesse 2). Qui plus est, lors de la dernière année de suivi (2018), 72 % des observations dirigées vers les rorquals ont été réalisées avec le bateau immobile, 25 % à une vitesse inférieure à 5 nœuds et seulement 3 % à une vitesse supérieure à 5 nœuds.

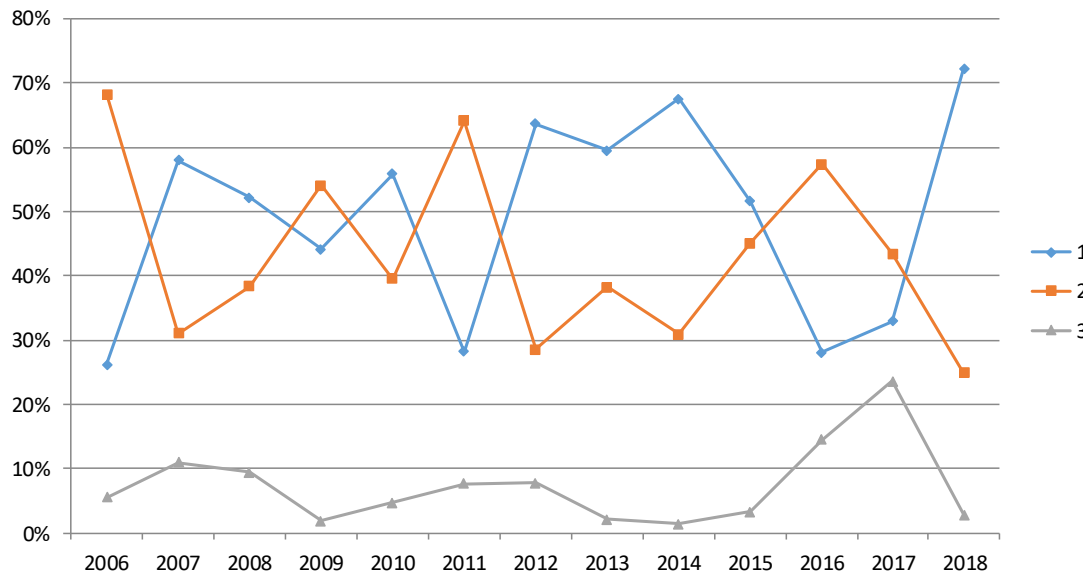


Figure 10. Proportions (%) illustrant les vitesses d'embarcations lors des observations dirigées de grands cétacés (rorqual bleu, rorqual commun, rorqual à bosse, baleine noire et petit rorqual) en fonction des années de suivi de 2006 à 2018 (1 = immobile ; 2 = inférieure à 5 nœuds et 3 = supérieure à 5 nœuds).

Quant à la Figure 11, elle illustre la vitesse d'approche de l'embarcation en fonction des espèces ciblées pour l'observation. La plupart des espèces sont observées majoritairement (90 % et plus) à une vitesse inférieure à 5 nœuds ou avec le bateau immobile. Le marsouin commun est l'espèce la plus souvent observée avec une vitesse d'embarcation supérieure à 5 nœuds (46 %). La raison est que le marsouin commun, le plus petit cétacé du Saint-Laurent, est souvent observé lors des déplacements. L'observation dirigée vers cette espèce se fait donc au passage la plupart du temps. En effet, il est très rare que les embarcations s'arrêtent pour faire de l'observation dirigée vers le marsouin commun.

Depuis 2012, la baleine noire de l'Atlantique Nord est vue occasionnellement par les techniciens du ROMM en Gaspésie (6 sorties en mer, totalisant 19 observations depuis le début du projet en 2006). En 2015, 2016 et 2017, elle a été observée à une vitesse inférieure à 5 nœuds, alors qu'en 2018, le bateau était immobile dans 100 % des cas d'observation de cette espèce. La

section suivante concerne la baleine noire de l'Atlantique Nord qui est de plus en plus observée dans le secteur du golfe du Saint-Laurent par les différents utilisateurs du milieu.

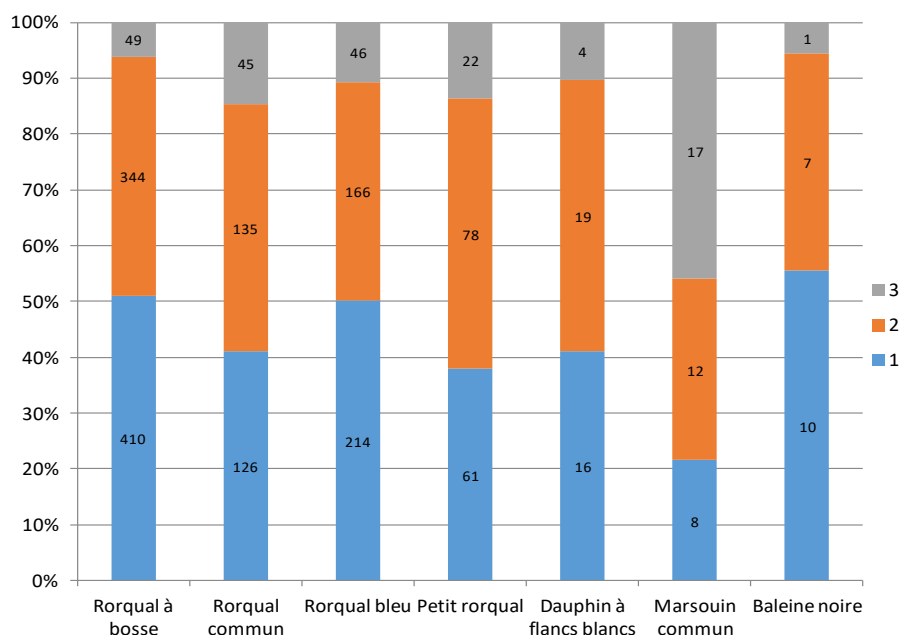


Figure 11. Proportions (nombre et %) illustrant les vitesses d'approche des croisiéristes en fonction des espèces de cétacés lors du suivi des AOM en Gaspésie de 2006 à 2018 (1 = immobile ; 2 = inférieure à 5 nœuds et 3 = supérieure à 5 nœuds).

Données sur la baleine noire de l'Atlantique Nord

Les baleines noires qui fréquentent les eaux du Saint-Laurent appartiennent à la population de l'Atlantique Nord classée « espèce en voie de disparition » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. En 2011, la population a été estimée à 490 individus par le North Atlantic Right Whale Consortium (www.narwc.org). En 2018, elle a été évaluée à 411 individus suite à une série de mortalités qui a créé un état d'alerte au Canada et aux États-Unis (18 mortalités au total et plusieurs empêtrements dans les engins de pêche). Les deux causes principales de décès identifiées par une série de nécropsies sont les collisions avec les navires et les empêtrements dans les engins de pêche.

Pour pallier ce problème, une zone de limitation de vitesse de 10 nœuds (18,5 km/h) a été imposée aux navires de 20 m et plus lorsqu'ils naviguent dans l'ouest du golfe du Saint-Laurent, avec certaines voies de navigation dynamiques (vitesse normale lorsqu'il n'y a pas de baleines) au nord et au sud de l'île d'Anticosti. Aussi, des mesures concernant les pêches ont été mises en place (fermeture de zones de pêche où des baleines ont été aperçues, réduction du nombre de casiers à l'eau, de cordage, nouveaux prototypes de casiers mis à l'essai, etc.).

Tel que présenté au Tableau 1, le nombre d'observations de baleines noires dans les eaux du golfe du Saint-Laurent est variable d'une année à l'autre. Il est toutefois important de mentionner que l'absence de données ne veut pas dire que les baleines n'étaient pas présentes, mais simplement qu'elles n'ont pas été observées et signalées. De plus, le nombre d'observations ne signifie pas un nombre d'individus. Il peut s'agir du même individu qui a été vu à plusieurs reprises. Une fois ces spécifications prises en considération, on remarque que lors de certaines années, les observations dans le golfe sont plus nombreuses. Les années 1998, 2001, 2002, 2013, 2014 et 2015 sont des années où le nombre a été supérieur à 10 observations. Qui plus est, l'année 2015 a été une année record en termes d'observation depuis 1994. Des changements dans la distribution de leurs proies pourraient expliquer leur plus forte présence dans le golfe du Saint-Laurent.

Tableau 1. Nombre d'observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le golfe du Saint-Laurent signalées à des groupes de recherches sur cette espèce en fonction des années. Les données sont tirées du site Internet : www.nefsc.noaa.gov/psb/surveys.

Année	Nombre d'observations	Année	Nombre d'observations
1994	1	2005	10
1995	2	2006	10
1996	6	2007	3
1997	5	2008	0
1998	16	2009	0
1999	0	2010	1
2000	0	2011	3
2001	14	2012	9
2002	60	2013	12
2003	10	2014	14
2004	3	2015	96
Total	117	Total	158

Les cartes présentées aux Figures 12 et 13 illustrent les données récoltées de 2015 à 2018. On remarque que, même si les efforts de recensement ont été plus intenses en 2018, une forte augmentation de la présence des baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent a été observée au cours des dernières années (Figures 12 et 13). Il est à noter que plusieurs mesures visant le signalement et la détection des baleines noires ainsi que des outils permettant de visualiser les données d'observation ont été mises en place en 2018. On retrouve sur le site de Pêches et Océans Canada, dans la section concernant les mesures de gestion des pêches pour protéger la baleine noire nommée « attentif aux baleines », une carte interactive au sujet des dernières observations de baleines noires et un outil pour signaler une observation ou un incident (<http://dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/narightwhale-baleinenoirean/alert-alerte/index-fra.html>). Sur cette carte interactive figurent les relevés aériens, les relevés acoustiques et les données fortuites provenant d'un certain nombre de groupes effectuant des relevés dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Ces données sont mises à jour toutes les cinq minutes. On peut aussi consulter les archives sur le site de WhaleMap (<https://whalemap.ocean.dal.ca/WhaleMap/>).

Pour visualiser les données dans les eaux américaines, il faut se rendre sur le site de la National Oceanic and Atmospheric Agency (www.nefsc.noaa.gov/psb/surveys).

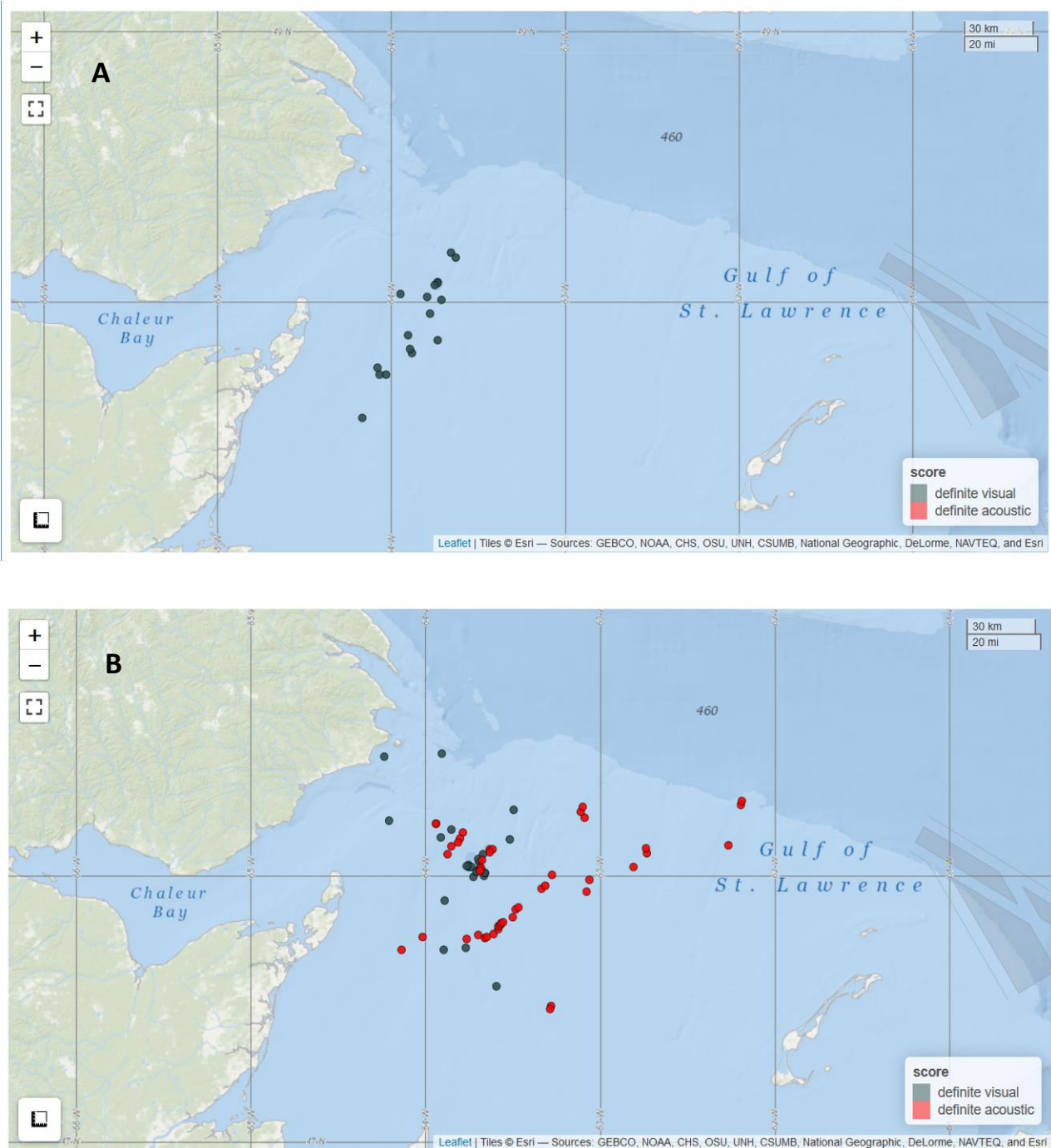


Figure 12. Distribution des observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le secteur du golfe du Saint-Laurent (A) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et (B) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les données sont tirées du site Internet WhaleMap (<https://whalemap.ocean.dal.ca/WhaleMap/>) et proviennent de différentes sources (relevés aériens, acoustiques et observations opportunistes).

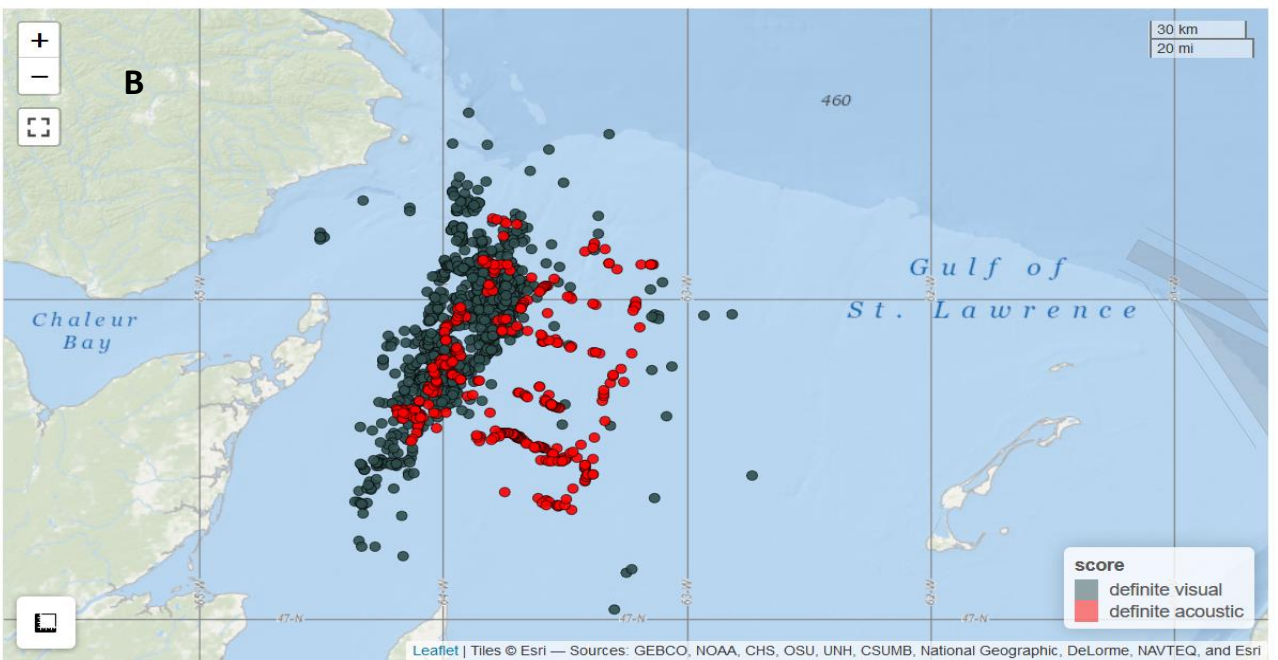
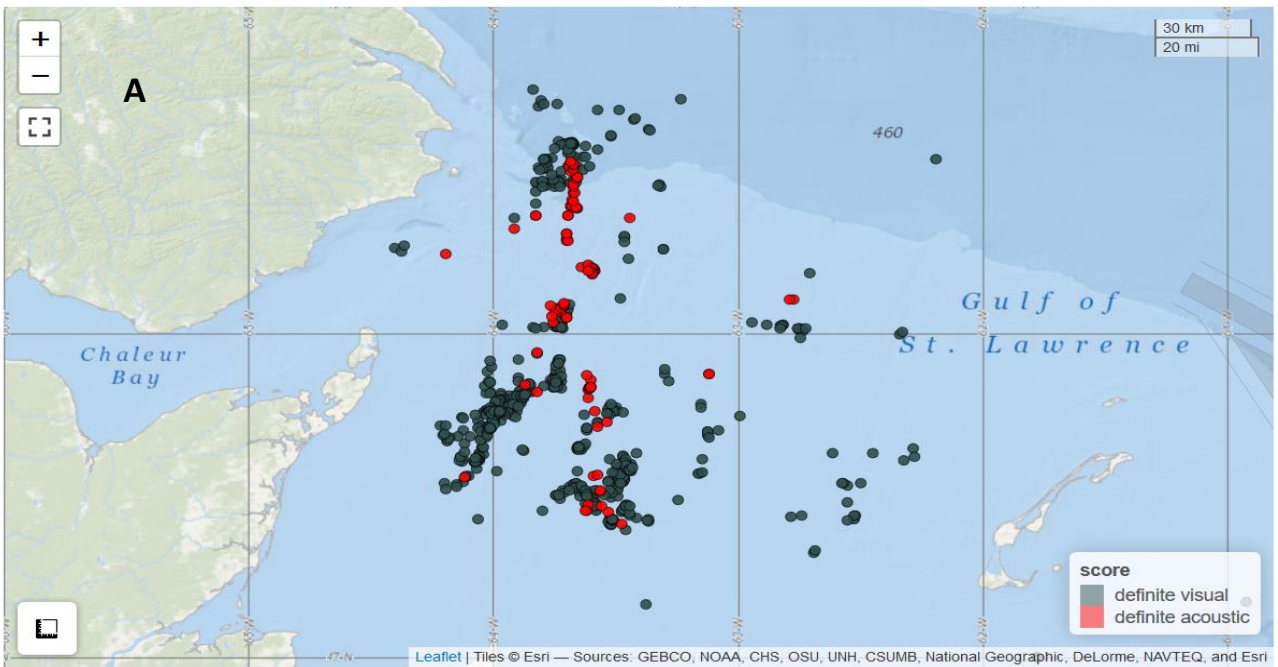


Figure 13. Distribution des observations de baleines noires de l'Atlantique Nord dans le secteur du golfe du Saint-Laurent (A) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et (B) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Les données sont tirées du site Internet WhaleMap (<https://whalemap.ocean.dal.ca/WhaleMap/>) et proviennent de différentes sources (relevés aériens, acoustiques et observations opportunistes).

2.3 DONNÉES SUR LES ÉCHOUAGES, LES ACCIDENTS ET LES MORTALITÉS



Les données présentées dans cette section concernent les signalements au Réseau québécois d'urgences pour les mammifères marins (RQUMM) pour le secteur de la péninsule gaspésienne de 2004 à 2018. Le RQUMM est un regroupement d'une quinzaine de partenaires privés et gouvernementaux du Québec créé en 2004. Il a pour mandat d'organiser, de coordonner et de mettre en œuvre des mesures visant à réduire les mortalités accidentelles de mammifères marins, à secourir des mammifères marins en difficulté et à favoriser l'acquisition de connaissances auprès des animaux morts, échoués ou à la dérive, dans les eaux du Saint-Laurent limitrophes du Québec.

Entre 2004 et 2018, **186 incidents ont été signalés au Centre d'appel du RQUMM dans les secteurs de Gaspé et de Percé**. Les incidents présentés au Tableau 2 ont été compilés en fonction du degré de certitude de l'identification de l'espèce. Ainsi, le terme espèce confirmée s'applique lorsqu'une espèce est identifiée avec certitude. Le terme espèce non-confirmée est utilisé lorsqu'une incertitude est présente dans l'identification de l'espèce. Dans cette dernière catégorie, le RQUMM utilise trois niveaux d'incertitude :

- Un marsouin commun non-confirmé, par exemple, indique que l'identification de l'espèce n'est pas certaine, parfois pour des raisons de décomposition ou de manque d'informations, mais il est très probable que l'espèce soit un marsouin. C'est le plus bas niveau d'incertitude.
- Les termes phoque sp., rorqual sp. et cétacé sp. désignent les animaux dont il est impossible de déterminer l'espèce, mais pour lesquels on sait qu'il s'agit d'un phoque, d'un rorqual ou d'un cétacé. C'est le niveau d'incertitude intermédiaire.
- Finalement, le plus haut niveau d'incertitude est la mention de mammifère marin sp. qu'on utilise lorsqu'il est impossible de déterminer à quel sous-ordre l'animal appartient.

En raison de certaines modifications à la nomenclature qui ont été apportées lors des dernières années, voici les définitions des termes utilisés par le RQUMM :

- Signalement : Chaque appel ou courriel à destination du Centre d'appel qui concerne un mammifère marin, une tortue luth ou une autre espèce entraîne la création d'un signalement. Un signalement peut refléter soit une observation, une observation hors secteur ou une situation anormale qui se traduit par un cas de mammifère marin mort ou en danger
- Cas : Tout signalement au RQUMM entraîne un cas, mais un cas peut regrouper plusieurs signalements qui font référence à la même situation, au même événement et au même animal.
- Observation : Anciennement équivalent au type de cas « signalement », une observation s'applique lorsqu'un mammifère marin ou une tortue luth en bonne santé et sans difficulté apparente est vu dans son aire de répartition habituelle.

- Observation hors secteur : Anciennement équivalent au type de cas « signalement hors secteur », ce type d'observation s'applique lorsqu'un mammifère marin ou une tortue luth en bonne santé et sans difficulté apparente est signalé hors de son aire de répartition habituelle.
- Incident : Un incident correspond à un signalement qui a pour but de rendre compte d'une situation particulière concernant un animal mort ou en difficulté (mammifère marin ou tortue luth).

Tableau 2. Bilan des incidents de cétacés et de phoques signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour les secteurs de Gaspé et Percé (C = espèce confirmée ; NC = espèce non-confirmée).

Année	Gaspé				Percé				Total
	Cétacés		Phoques		Cétacés		Phoques		
	C	N C	C	NC	C	NC	C	NC	
2004	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2005	0	2	0	1	1	0	2	1	7
2006	3	2	0	4	1	1	0	0	11
2007	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2008	4	0	1	3	0	0	2	3	13
2009	1	0	1	0	2	0	1	0	5
2010	1	0	3	2	3	1	2	2	14
2011	6	0	8	2	4	0	1	0	21
2012	0	0	2	0	3	1	2	1	9
2013	2	2	1	2	3	0	0	1	11
2014	2	0	2	4	2	0	1	2	13
2015	3	0	3	3	4	0	1	0	14
2016	7	0	5	2	3	0	0	0	17
2017	11	3	2	3	3	0	1	0	23
2018	4	2	6	4	8	0	2	2	28
Total	44	11	34	30	37	3	15	12	186

Incidents impliquant les phoques

Le RQUMM a reçu plus du double de cas relatant des incidents impliquant des phoques (espèce confirmée et non-confirmée) pour le secteur de Gaspé comparativement au secteur de Percé (Tableau 2). En effet, on retrouve dans le secteur de Gaspé de nombreuses échoueries, dont celle de Petit-Gaspé où se concentrent les phoques communs lors de la mise bas et de la mue. Sur un total de 64 cas relatant des incidents à Gaspé, 44 sont des carcasses de phoques trouvées sur les rivages (39 % de phoques communs, 34 % de phoques sp., 14 % de phoques gris et 14 % de phoques du Groenland). Des cas d'incidents ont également été rapportés au RQUMM concernant trois carcasses en mer de phoques non identifiés, huit de harcèlement, principalement de jeunes phoques communs sur les plages et neuf cas d'incidents de phoques blessés ou malades (Figure 14).

Sur un total de 27 cas relatant des incidents dans le secteur de Percé, 22 sont des carcasses de phoques trouvées sur les rivages (54 % de phoques gris, 41 % de phoques sp. et 5 % de phoques communs). Il est à noter que c'est dans le secteur de Percé que l'on retrouve les plus grandes concentrations de phoques gris et de sites d'échouerie utilisés par cette espèce. Deux carcasses en mer de phoques non identifiés, de même qu'un phoque gris empêtré dans un engin de pêche et deux cas de harcèlement de phoques, dont un jeune phoque commun, trouvés sur les rives du secteur de Percé ont été répertoriés au RQUMM (Figure 14).

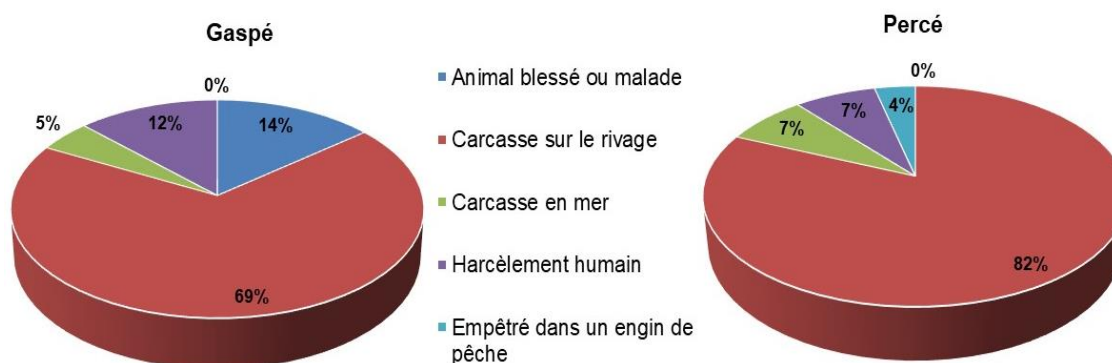


Figure 14. Types de cas relatant des incidents concernant les phoques signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour les secteurs de Gaspé et de Percé.

Incidents impliquant les cétacés

Le RQUMM a reçu un total de 55 cas concernant des incidents impliquant des cétacés à Gaspé de 2004 à 2018, dont plus de la moitié ont eu lieu lors des trois dernières années (Tableau 2). Concernant les types de cas relatant des incidents en fonction des espèces confirmées présentés à la Figure 15, une carcasse en mer de baleine noire a été signalée (2015), de même que deux de globicéphales noirs (2014 et 2016), une de marsouin commun (2017), trois de petits rorquals (2003, 2013 et 2016) et une carcasse en mer de rorqual bleu (2008). Concernant les espèces non-confirmées, deux carcasses en mer de rorquals non identifiés ont été signalées (2017 et 2018), de même que deux cétacés non identifiés (possible marsouin commun en 2006 et un cétacé non-identifié en 2009). Concernant les carcasses retrouvées sur le rivage, une carcasse de baleine à bec de Sowerby a été trouvée en 2006 sur les rives du parc national de Forillon, ainsi qu'une carcasse de rorqual commun en 2015. En 2016, une carcasse de petit rorqual a été trouvée à L'Anse-à-Valleau. En 2017, une carcasse de béluga a été retrouvée sur les rives du secteur de Gaspé et une carcasse de dauphin à flancs blancs a été trouvée à Cap-des-Rosiers en 2018. Il est à noter que c'est le marsouin commun qui obtient le plus grand nombre de cas concernant les carcasses retrouvées sur le rivage (19 carcasses dont l'espèce a été confirmée) dont trois en 2008 et 2011, une en 2013, 2015 et 2018, quatre en 2016 et six en 2017 (Figure 15).

Toujours pour le secteur de Gaspé, un cas relatant un incident concerne un rorqual à bosse qui s'était empêtré dans des cordages de casiers à crabes et qui se déplaçait librement dans le secteur a été répertorié au RQUMM en 2014. Ce jeune mâle (H783) figurait dans le catalogue

d'identification des rorquals à bosse de la Station de recherche des îles Mingan (MICS). Deux autres rorquals à bosse ont été vus empêtrés dans du matériel d'engin de pêche libre en 2017 et 2018. De plus, un rorqual à bosse a été vu blessé dans la baie de Gaspé en 2017 (Figure 15).

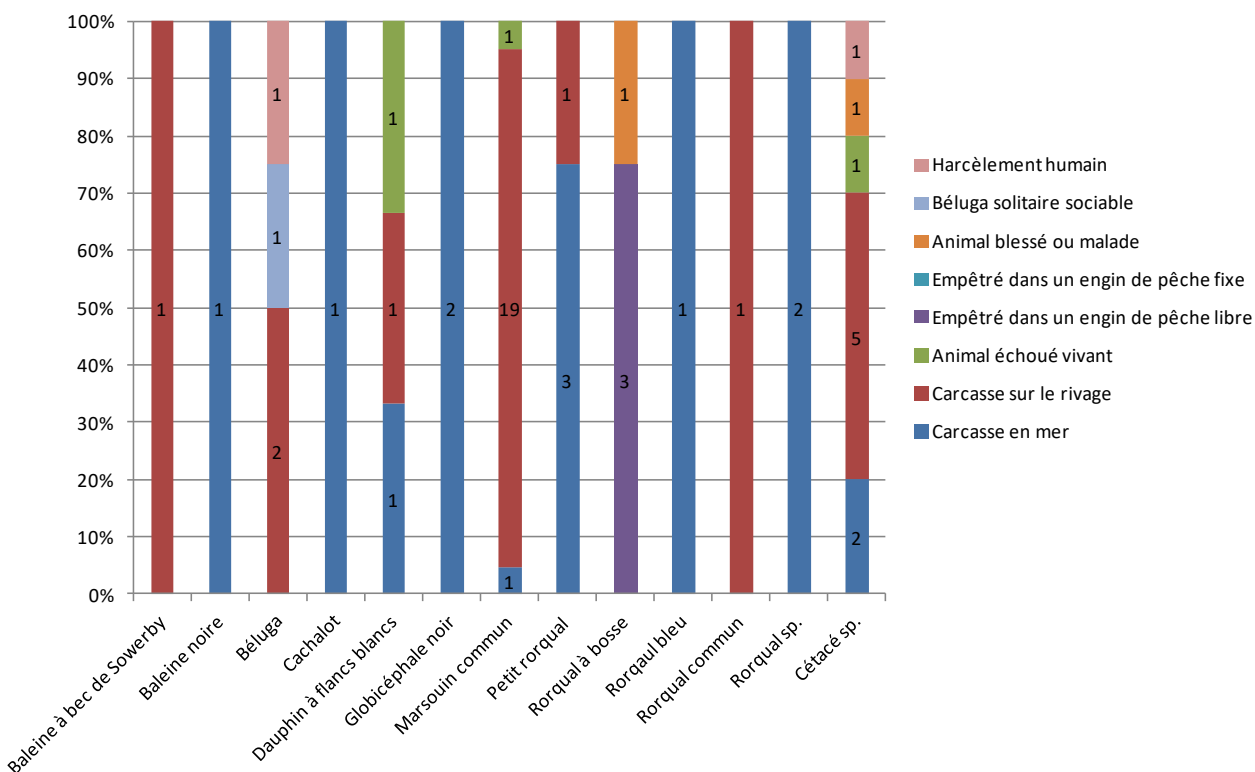


Figure 15. Nombre d'incidents par type de cas et par espèce de cétacés répertoriés par le RQUMM de 2004 à 2018 dans le secteur de Gaspé.

Le 2 août 2005, un cétacé non identifié a été victime de harcèlement dans le parc national de Forillon. Le 20 octobre de la même année, un cétacé non identifié se serait échoué vivant dans le même secteur, alors qu'un dauphin à flancs blancs s'est échoué vivant en 2018 dans le secteur de Saint-Majorique. Finalement, un béluga solitaire et social été répertorié au RQUMM en 2011 et un cas de harcèlement de béluga en 2017.

Pour le secteur de Percé, le RQUMM a reçu au total de 40 cas concernant des incidents impliquant des cétacés de 2004 à 2018 (Tableau 2). Telle que présenté à la Figure 16, une carcasse en mer de baleine noire a été répertoriée (2015), de même qu'une carcasse en mer d'un rorqual commun et d'un petit rorqual montrant des signes d'empêtrement (2015), de deux autres petits rorquals (2011 et 2017), d'un marsouin commun (2012), d'un béluga (2011), trois de rorquals à bosse (2006, 2010 et 2018) et de deux cétacés non identifiés (2006 et 2012). Il est à noter qu'une baleine noire empêtrée dans un engin de pêche libre a été répertoriée en 2017 et un petit rorqual empêtré dans un engin de pêche fixe en 2012 dans le secteur de Percé. En 2016, deux incidents impliquant des rorquals à bosse blessés, montrant des signes d'empêtrement dans des engins de pêche, ont été comptabilisés au RQUMM pour ce secteur.

Sur les rivages de la municipalité de Percé, deux carcasses de rorqual commun ont été comptabilisées (2005 et 2018), ainsi que deux carcasses de petits rorquals en 2013, dont une montrant des signes d'empêchement. Quant au marsouin commun, treize carcasses ont été retrouvées sur le rivage (2018 = 3; 2017 = 1; 2015 = 1; 2014 = 2; 2013 = 1; 2012 = 1; 2011 = 1; 2010 = 1; 2009 = 2 et 2008 : 1). De plus, un rorqual non identifié a été trouvé sur le rivage en 2016, un globicéphale noir en 2009, ainsi que deux bélugas et un dauphin à flancs blancs en 2018. Finalement, un cas relatant un incident impliquant un béluga social et solitaire a été reporté au RQUMM en 2011 (Figure 16).

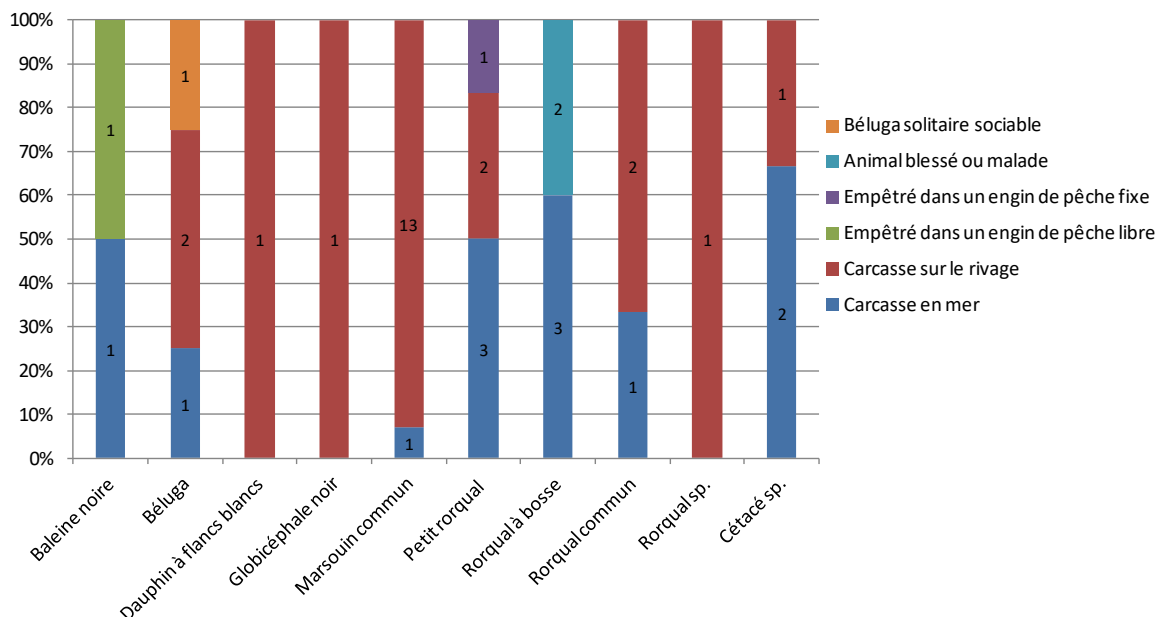


Figure 16. Nombre d'incidents par type de cas et par espèce de cétacés répertoriés par le RQUMM de 2004 à 2018 dans le secteur de Percé.

Observations de bélugas et de baleines noires de l'Atlantique Nord signalées au RQUMM

Avant 2015, les observations de baleines noires signalées au RQUMM étaient considérées comme étant des animaux « hors secteur » lorsqu'elles étaient aperçues vivantes dans le golfe du Saint-Laurent. Les observations transmises au RQUMM étaient redirigées aux équipes de chercheurs du New England Aquarium (NEAQ) ou de Pêches et Océans Canada (MPO). Tel que mentionné, le MPO s'affaire depuis 2017 à repérer les baleines noires par le biais de relevés aériens et acoustiques dans le but de les détecter et de les signaler en temps réel aux utilisateurs du milieu tels que les navigateurs et les pêcheurs afin d'éviter les collisions avec les navires et les empêchements dans les engins de pêche, les deux principales causes des mortalités de baleines noires rapportées en 2017. Depuis qu'un réseau de détection bien structuré est mis en place (<https://whalemap.ocean.dal.ca/WhaleMap/>), le RQUMM n'a reçu aucun signalement d'observations de baleines noires vivantes en 2018 (Figure 17).

Lors des années précédentes, une observation de baleine noire vivante a été rapportée au RQUMM en 2017 et 2016 et aucune en 2015 pour les secteurs de Gaspé et de Percé. En 2014, le RQUMM a reçu trois signalements d'observation de baleine noire vivante, quatre en 2012, une seule pour 2011 et 2009, deux observations en 2006 et une seule en 2005 (Figure 17). Il est à noter que le RQUMM se concentre sur les animaux morts ou en difficulté. Concernant les observations de bélugas, qui sont considérés comme des animaux étant vus hors secteur, une observation a été faite en 2013, 2012 et 2006 et 5 observations de bélugas pour l'année 2011 (Figure 17).

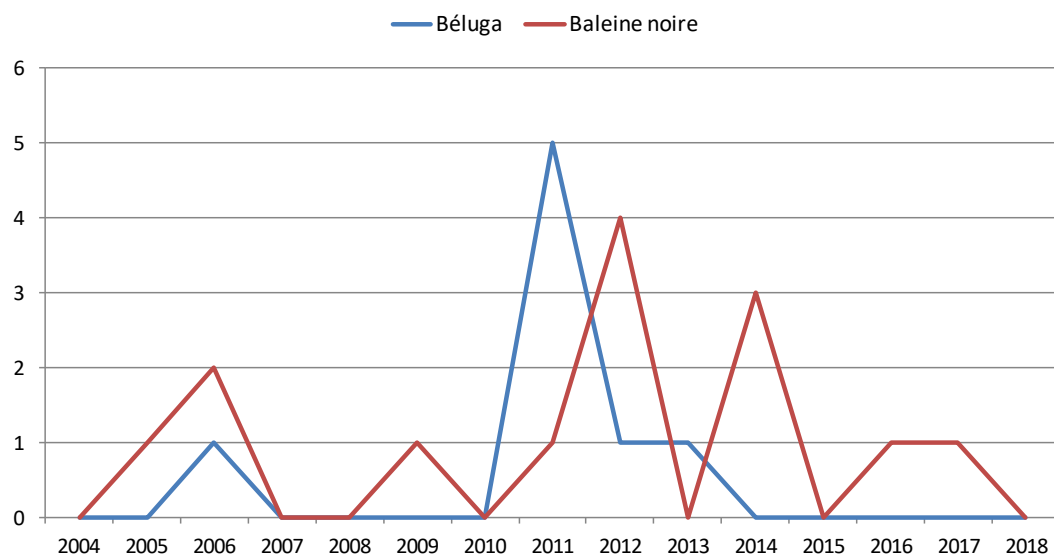


Figure 17. Nombre d'observations de baleines noires de l'Atlantique Nord et de bélugas vivants signalés au RQUMM de 2004 à 2018 pour le secteur de Percé et de Gaspé.



Remorquage d'une carcasse de baleine noire de l'Atlantique Nord en Gaspésie (Percé) © GREMM, 2015

3. Portrait des croisiéristes qui fréquentent l'AMP du Banc-des-Américains

3.1 DESCRIPTION DE LA FLOTTE, DE LA SAISON D'OPÉRATION ET DU REJET DES EAUX USÉES EN MER

Le sondage destiné aux compagnies d'activité d'observation en mer réalisé à l'hiver 2015-2016 a permis d'obtenir le portrait des croisiéristes qui fréquentent le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains. La mise à jour du portrait a été effectuée principalement par le biais des sites Internet des compagnies. Au total, trois compagnies offrent des croisières aux baleines, dont une en partance du quai de Grande-Grave à Gaspé et deux en partance du quai de Percé. Quatre autres compagnies œuvrent dans le secteur de Gaspé, mais leurs activités ne se concentrent pas spécifiquement sur l'observation des cétacés. En effet, l'observation de phoques, la plongée sous-marine et le kayak de mer sont des activités offertes par ces compagnies lors de leurs excursions qui se concentrent dans la baie de Gaspé.

Pour les sept compagnies, on retrouve un total de **14 bateaux dédiés aux excursions en mer** qui fréquentent l'AMP du Banc-des-Américains et la baie de Gaspé, dont cinq grands bateaux (80 à 150 passagers), quatre moyens bateaux (40 à 50 passagers), quatre Zodiacs (12 à 25 passagers) et un voilier (6 passagers). Il est à noter que ce ne sont pas tous les bateaux qui sont utilisés en même temps dans le secteur de Percé pour les excursions en mer. En effet, les deux compagnies qui offrent des excursions dans ce secteur utilisent un seul navire à la fois. La taille du navire utilisé varie en fonction du nombre de visiteurs. Ce n'est que lorsque la demande est très forte qu'ils utilisent plus d'un navire, notamment pour effectuer la navette pour se rendre à l'île Bonaventure. En ce qui concerne les excursions aux baleines, comme les compagnies en partance de Percé qui se rendent souvent dans le secteur de Gaspé pour l'observation des grands cétacés, elles alternent le navire d'une compagnie à l'autre pour en utiliser qu'un seul à la fois, en raison des distances à parcourir et des frais d'essence. Cette collaboration entre les deux compagnies permet de réduire les frais, tout en maintenant une offre touristique intéressante pour le secteur.



Pour la majorité des grands bateaux, une toilette sèche est présente à bord dont la vidange s'effectue sur terre, ou encore, le rejet des eaux usées se fait en mer à 12 miles au large des côtes, selon les règles de Transports Canada. Pour la plupart des compagnies, la saison débute au début du mois de juin et se termine à la mi-octobre. La haute saison se situe de la mi-juillet à la mi-août. Au total, ce sont plus de 40 emplois (37 à temps plein et 3 à temps partiel) qui sont créés, en plus d'engendrer des retombées économiques majeures pour la région. Le nombre d'excursions quotidiennes varie de 1 à 4, en fonction de l'achalandage touristique et des conditions de navigation. Les excursions durent en moyenne 2h30. Les espèces ciblées et les sites d'observations varient souvent selon la fréquentation du territoire par les mammifères marins. Les croisiéristes convoitent principalement le rorqual à bosse pour l'observation puisqu'il montre la queue lorsqu'il plonge et qu'il effectue souvent des cabrioles hors de l'eau. Les compagnies qui offrent des activités d'observation en mer en petit Zodiac ou en voilier ont tendance à rester dans la baie de Gaspé. En ce qui concerne les sites d'observations, les secteurs de Gaspé et de Percé figurant dans l'AMP du Banc-des-Américains ont été séparés en 5 sous-secteurs pour le sondage, de manière à bien visualiser les zones fréquentées par les croisiéristes (Figure 18).

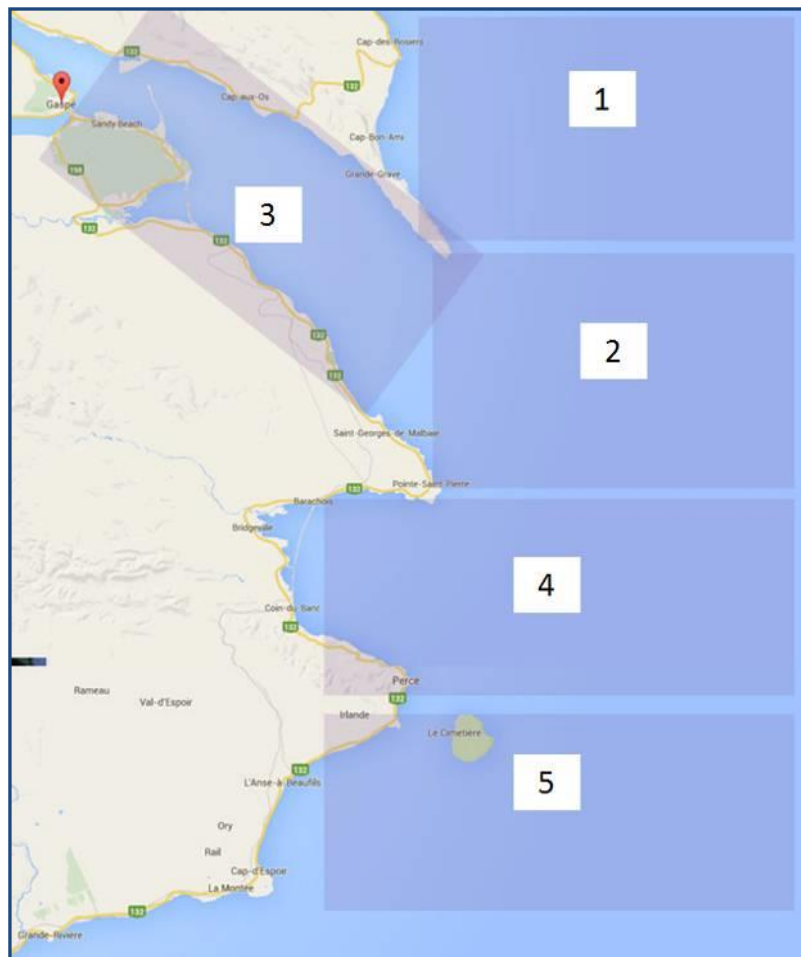


Figure 18. Sites d'observation fréquentés par les croisiéristes qui offrent des activités d'observation en mer dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.

3.2 PERCEPTION DES CROISIÉRISTES ET DES INTERVENANTS À L'ÉGARD DE LA DÉSIGNATION D'UNE ZPM

Les questions suivantes ont été posées dans les deux sondages réalisés à l'hiver 2016, soit celui des compagnies offrant des excursions en mer et celui des intervenants du milieu. Les réponses sont présentées par sondage, de manière à saisir la vision de chacun des deux groupes de répondants. La Figure 19 illustre que plus des deux tiers des répondants au sondage des compagnies ont entendu parler de l'établissement d'une ZPM dans le secteur. En effet, les gestionnaires des compagnies ont été invités à s'impliquer dans le dossier de différentes manières (première rencontre, formulaire à remplir, etc.). Ce pourcentage est moins élevé pour les intervenants du milieu, mais il se situe tout de même au-delà de la moitié des répondants.

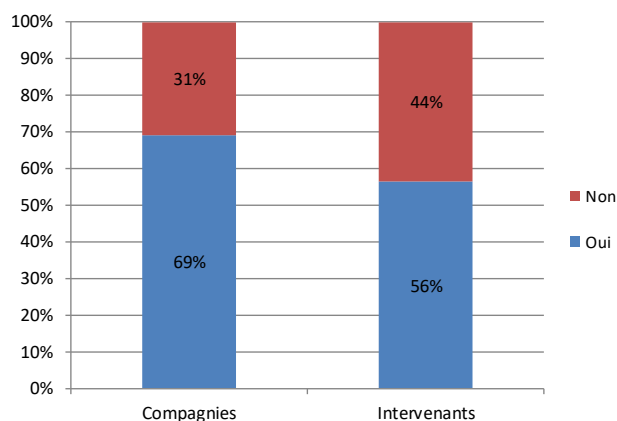


Figure 19. Réponses à la question « Avez-vous déjà entendu parler de l'établissement d'une zone de protection marine dans le secteur? » selon le groupe de répondants (N capitaines et employés des compagnies = 13; N intervenants du milieu = 71).

Inquiétudes et bénéfices vis-à-vis l'implantation d'une ZPM

Selon les résultats obtenus aux sondages réalisés à l'hiver 2016, les opinions concernant les inquiétudes sont très partagées. Un peu plus du tiers des répondants (39 %) trouvent l'aspect d'une réglementation « préoccupante », alors que la même proportion la considère comme ne l'étant pas. Malgré les opinions partagées, la surveillance et l'aspect financier semblent « peu » ou « pas » préoccuper plus de la moitié des répondants. Quant aux intervenants du milieu, les opinions sont également très partagées. Le résumé des commentaires présenté au Tableau 3 précise les résultats obtenus.

Tableau 3. Pourcentage de répondants (C = compagnies; I = intervenants) ayant classé les inquiétudes selon leur degré de préoccupation (N compagnies = 13; N intervenants = 65).

	Très préoccupant		Préoccupant		Peu préoccupant		Pas préoccupant	
	C	I	C	I	C	I	C	I
Règlementation	8 %	21 %	39 %	32 %	15 %	21 %	39 %	27 %
Surveillance	23 %	16 %	15 %	38 %	23 %	22 %	39 %	25 %
Aspect financier	17 %	12 %	17 %	34 %	25 %	28 %	42 %	26 %
Insatisfaction de la clientèle	23 %	16 %	23 %	23 %	31 %	26 %	23 %	35 %

Que ce soit les membres de l'industrie de l'observation en mer rencontrés en personne lors du sondage ou celui effectué en ligne auprès des intervenants du milieu à l'hiver 2016, tous ont été très généreux dans l'expression de leurs commentaires concernant leurs inquiétudes et les bénéfices envisagés concernant l'établissement d'une ZPM dans le secteur. Certains commentaires ont été énoncés à plusieurs reprises, et ce, dans les deux sondages. Les résumés sont présentés aux Tableaux 4 et 5.

Tableau 4. Résumé des principales inquiétudes énoncées par les répondants aux sondages.

Thèmes	Inquiétudes concernant l'établissement d'une ZPM	Compagnies	Intervenants
Territoire	Accès limité aux plaisanciers et autres activités nautiques et touristiques		X
	Privatisation de certains secteurs pour l'observation des mammifères marins	X	X
	Interdiction d'accès au territoire		X
Règlementation	Règlementation pour l'observation des baleines trop contraignante, voire même au-delà du *code d'éthique déjà en place	X	X
	Interdiction d'observer certaines espèces de baleines lorsqu'elles sont présentes dans le secteur	X	
	Règlementation entourant les activités de navigation de plaisance		X
	Respect de la réglementation face aux demandes de la clientèle		X
	Manque de clarté et de diffusion des limites, de l'accès et des contraintes liées à l'implantation de la ZPM	X	
	Ambiguïté dans la réglementation	X	
	Qui va s'occuper de faire la surveillance?		X
Utilisation du milieu	Interdiction de la pêche commerciale et sportive		X
	Favorisation du braconnage des espèces plus rares, plus nombreuses à la suite de la création d'une ZPM		X
	Conflit d'utilisation de la zone par les acteurs locaux		X
Gestion	Manque de gestion sur le terrain une fois que la ZPM sera établie	X	X
	Résultats seulement théoriques, lacunes à la suite de l'établissement de la ZPM en lien avec la sensibilisation à faire à tous les utilisateurs du milieu (bateau, voilier, kayak, etc.) pour bien protéger l'endroit	X	X
Protection	Territoire de protection pas assez grand	X	X
	Manque de protection des eaux en périphérie de la ZPM		X
	Statut de la ZPM attirant trop de visiteurs et occasionnant de la pression sur l'écosystème déjà fragilisé		X

*Avant les modifications au *Règlement sur les mammifères marins* apportées en 2018, les règles entourant l'observation des mammifères marins étaient seulement dictées par le biais d'un code d'éthique volontaire, à l'exception de certains règlements régionaux (ex. parc marin du Saguenay-Saint-Laurent).

Tableau 5. Résumé des principaux bénéfices énoncés par les répondants aux sondages.

Thèmes	Bénéfices concernant l'établissement d'une ZPM	Compagnies	Intervenants
Territoire	Interdiction de l'exploitation pétrolière dans la ZPM, incluant une large zone tampon	X	X
	Limitation des industries pétrolières dans la baie de Gaspé	X	X
	Éviter une catastrophe environnementale avec l'installation des pétrolières sur le territoire	X	
Développement durable	Favorisation du développement durable, sans limitation toutes les activités économiques	X	X
	Développement d'un tourisme responsable, augmentation de la clientèle touristique		X
	Zone exclusive pour des observations respectueuses des baleines		X
	Développement de la recherche scientifique dans la ZPM		X
Éducation et sensibilisation	Conscientisation des visiteurs et de la population face à l'écosystème et aux enjeux environnementaux		X
	Complémentarité avec la vocation « protection de l'environnement » de la péninsule gaspésienne qui a adopté une charte des paysages		X
	Développement d'un sentiment de fierté et d'un modèle à suivre en matière d'environnement		X
Retombées économiques	Possibilité d'offrir des activités de mise en valeur de ce milieu exceptionnel tel un produit particulier pour la plongée sous-marine		X
	Création d'emplois (recherche, tourisme, etc.)		X
	Mise en valeur du milieu et viabilité de l'industrie de l'observation en mer	X	
	Augmentation de la notoriété du secteur de Forillon et de Percé	X	
Gestion	Respect du code d'éthique pour que la navigation soit plus sécuritaire pour les passagers, les usagers et les animaux marins		X
	Protection contre les abus (pêche commerciale, vitesse des bateaux, etc.)		X
	Possibilité d'étendre la zone de protection aux terres		X
	Faire du Québec un exemple en matière de protection de l'environnement		X
	Meilleure gestion des engins de pêche fixes laissés à l'abandon (casiers de crabes et de homards)	X	

Thèmes	Bénéfices concernant l'établissement d'une ZPM	Compagnies	Intervenants
Protection	Conservation à long terme des ressources (lieu de reproduction et d'alimentation protégé) et de la viabilité des écosystèmes	X	X
	Protection de la biodiversité et de l'environnement	X	X
	Rétablissement des stocks d'espèces telles la morue		X
	Pérennité de la ressource marine et des mammifères marins	X	X
	Lieu d'étude balisé et protégé pour des chercheurs liés au domaine des sciences de la mer		X
	Limitation de la pression sur les mammifères marins	X	X
	Création d'un effet d'entraînement concernant d'autres endroits à protéger		X

En ce qui a trait aux bénéfices, tous types de répondants confondus, le commentaire qui est revenu le plus souvent concerne une protection contre le développement pétrolier dans le secteur. Également, la reconnaissance de cet écosystème riche crée un sentiment de fierté pour les habitants de la région. La mise en valeur du site est un autre bénéfice majeur exprimé par les répondants, sans toutefois limiter les activités économiques du secteur. Plusieurs d'entre eux mentionnent le développement durable ou le tourisme responsable, soit de conserver la ressource tout en permettant le développement des activités d'observation en mer.

Tel que présenté au Tableau 6, les compagnies trouvent « très importants » les bénéfices de la reconnaissance de l'endroit comme un lieu unique (85 %), la conservation des mammifères marins (69 %) et la satisfaction de la clientèle d'être dans une zone de conservation (54 %). Les retombées économiques pour la région sont aussi un bénéfice important (54 %). Pour les intervenants du milieu, les bénéfices les plus importants sont la conservation des mammifères marins (87 %) et la reconnaissance de l'endroit comme un lieu unique (70 %).

Tableau 6. Pourcentage de répondants (C = compagnies; I = intervenants) ayant classé les bénéfices selon leur degré d'importance (N compagnies = 13; N intervenants = 70).

Bénéfices	Très important		Important		Peu important		Pas important	
	C	I	C	I	C	I	C	I
Retombées économiques pour la région	15 %	301 %	54 %	40 %	23 %	22 %	8 %	8 %
Reconnaissance de l'endroit comme un lieu unique	85 %	70 %	8 %	28 %	8 %	3 %	0 %	0 %
Conservation des mammifères marins	69 %	87 %	31 %	10 %	0 %	3 %	0 %	0 %
Satisfaction de la clientèle d'être dans une zone de conservation	54 %	50 %	39 %	39 %	8 %	9 %	0 %	2 %

3.3 CONNAISSANCE ET RESPECT DU CODE DE BONNES PRATIQUES DE PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Tel que mentionné dans le présent document, avant la mise en application des modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins en juin 2018, les règles entourant l'observation des mammifères marins dans les eaux canadiennes étaient dictées par un code d'éthique volontaire, à l'exception de certains règlements régionaux (ex. parc marin du Saguenay-Saint-Laurent). Selon les résultats obtenus au sondage effectué à l'hiver 2016, on remarque que la grande majorité des répondants qui œuvrent dans une **compagnie de l'industrie de l'observation en mer** (92 %) a déjà entendu parler du code des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins de Pêches et Océans Canada (MPO) (Figure 20). La source de l'information varie d'un répondant à l'autre et celui-ci pouvait choisir plus d'une source : sites Internet (33 %), techniciens du ROMM (33 %), parcs de conservation (Forillon et Percé, 25 %) et agents des pêches du MPO (25 %). Au total, 42 % provient d'une autre source (ex. parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, collègues et dépliant du MPO).

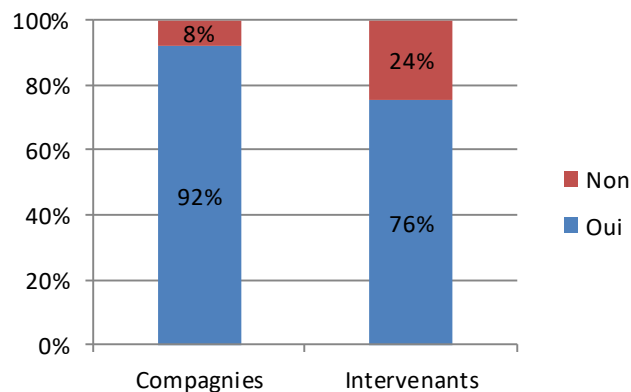


Figure 20. Pourcentages des réponses à la question « Avez-vous déjà entendu parler du code des bonnes pratiques du MPO concernant l'observation des mammifères marins? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).

Au total, 76 % des répondants ayant répondu à cette question au **sondage des intervenants** du milieu ont mentionné avoir déjà entendu parler du code des bonnes pratiques d'observation des mammifères marins du MPO. La source de l'information est variée pour un même répondant et celui-ci peut avoir sélectionné plus d'une source. Elle provient de sites Internet (29 %), des techniciens du ROMM (33 %), des parcs de conservation (Forillon et Percé, 40 %), des médias (télévision, radio, journaux) (15 %) et des agents des pêches du MPO (6 %). Finalement, 29 % proviennent d'une autre source (ex. guide-interprète de croisières, emploi dans le domaine, ami, dépliant à la marina, etc.).

Application du code des bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada

Tel que présenté à la Figure 21, 69 % des répondants au sondage destiné aux membres des compagnies offrant des activités d'observation en mer pensent que le code d'éthique est « facile » à mettre en pratique. À la Figure 22, les réponses illustrées démontrent que 77 % des répondants pensent que le code d'éthique est « toujours » ou « souvent » appliqué par les capitaines lors des sorties en mer. Seuls deux répondants (15 %) pensent qu'il est « parfois »

appliqué alors qu'un seul répondant pense qu'il ne l'est pas (8 %). Afin de clarifier les réponses obtenues au sondage, les répondants se sont exprimés sur le code d'éthique et son application. Les résultats sont présentés au Tableau 8.

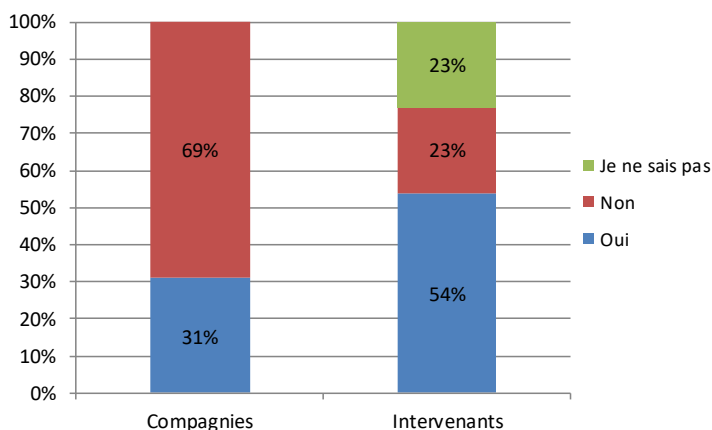


Figure 21. Pourcentages des réponses à la question « Selon vous, le code d'éthique est-il facile à mettre en pratique? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).

En ce qui concerne le sondage destiné aux intervenants du milieu, plus de la moitié des répondants (54 %) pensent que le code d'éthique est « facile » à mettre en pratique (Figure 21). Le reste des répondants ne le savent pas (23 %) ou ne pense pas qu'il est facile à mettre en pratique (23 %). Les réponses illustrées à la Figure 22 démontrent que 67 % des répondants pensent que le code d'éthique est « toujours » ou « souvent » appliqué par les capitaines lors des sorties en mer. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus pour le sondage destiné aux compagnies offrant des activités d'observation en mer. Finalement, 12 % des répondants pensent qu'il est « parfois » appliqué alors que 22 % des répondants ne le savent pas. Les répondants au sondage des intervenants se sont également exprimés sur le code d'éthique et son application. Les résultats sont présentés au Tableau 7.

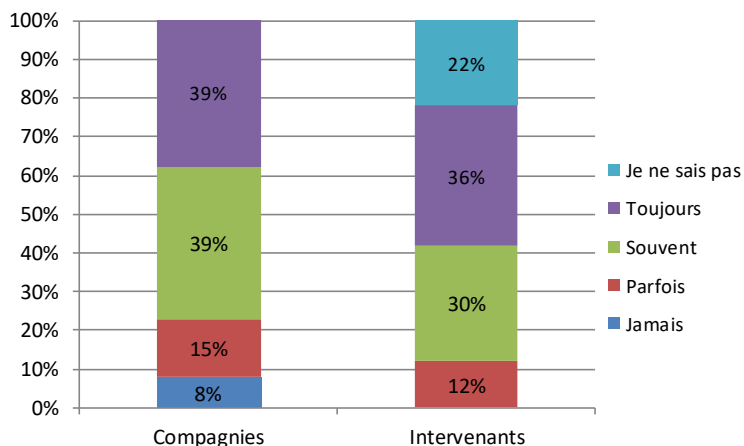


Figure 22. Pourcentages des réponses à la question « Dans quelle mesure est-il appliqué par les capitaines lors des sorties en mer? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 69).

Tableau 7. Résumé des commentaires énoncés par les répondants aux sondages concernant l'application du *code des bonnes pratiques du MPO.

Thèmes	Commentaires sur le *code des bonnes pratiques du MPO	Compagnies	Intervenants
Les composantes du code des bonnes pratiques	Le code d'éthique devrait tenir compte davantage des techniques d'approche que des distances à respecter.	X	
	Le code devrait s'adapter à différents facteurs, dont l'achalandage nautique, le nombre de compagnies, etc.	X	
	Considérant le nombre peu élevé de croisières aux baleines dans le secteur de Percé et Forillon, le code d'éthique pourrait être modifié au niveau des distances.	X	
	Le nombre de bateaux autour d'une baleine ne s'applique pas pour le secteur.	X	
	Les techniques d'approche suggérées sont adéquates, mais les distances suggérées sont trop grandes.	X	
Sensibilisation	Offrir des formations en début de saison et s'assurer qu'elles seront diffusées à tous les nouveaux membres de l'équipage.	X	X
	Sensibilisation des capitaines aux différentes techniques d'observation lorsqu'il y a plusieurs embarcations.	X	
	Pour que l'interprétation et que la sensibilisation du public vaille la peine, les distances d'approches doivent être révisées, mais les approches doivent être respectueuses.	X	
	Sensibiliser tous les types d'utilisateurs au code d'éthique (kayak, voilier, etc.) et donner la priorité aux compagnies d'activités d'observation en mer pour l'observation des mammifères marins.	X	X
	L'Alliance Éco-Baleine, qui rejoint différents acteurs de l'industrie des AOM, est un bon exemple à suivre concernant les approches écoresponsables.		X
	Faciliter l'accessibilité et la diffusion du code d'éthique (publicité, réseaux sociaux, dépliants, formations, etc.).		X
	Faire des liens entre le code d'éthique et les différents permis de navigation (niveau de brevet, gens de la patrouille en mer, formation en tourisme d'aventure, etc.).		X
	Pour offrir un produit d'observation et de sensibilisation des phoques communs aux sites d'échouerie, les distances devraient être révisées pour un produit durable.	X	
Mammifères marins	Le comportement des mammifères marins est imprévisible; le capitaine doit ajuster constamment ses manœuvres.	X	X
	Les espèces sont difficiles à reconnaître aux distances proposées.	X	X
	Le code d'éthique devrait spécifier les différents comportements qu'une baleine adopte lorsqu'elle est importunée par une embarcation.	X	
	Le code d'éthique devrait être plus flexible en ce qui concerne le rorqual bleu pour le secteur puisqu'on y retrouve peu d'embarcations et les baleines subissent moins de pression qu'ailleurs dans le Saint-Laurent.	X	

*Avant les modifications au *Règlement sur les mammifères marins* apportées en 2018, les règles entourant l'observation des mammifères marins étaient seulement dictées par le biais d'un code d'éthique volontaire, à l'exception de certains règlements régionaux (ex. parc marin du Saguenay-Saint-Laurent).

Les espèces en péril versus le code des bonnes pratiques de Pêches et Océans Canada

La grande majorité des répondants au sondage (91 %) destiné aux membres des compagnies offrant des activités d'observation en mer réalisé en 2016 ont mentionné connaître les espèces en voie de disparition (Figure 23). Lorsqu'on regarde les résultats présentés à la Figure 24, ils sont effectivement au courant que le rorqual bleu et la baleine noire de l'Atlantique Nord sont des espèces en voie de disparition, tout comme le béluga du Saint-Laurent qu'ils ont identifié dans la catégorie « Autres ». Quelques répondants ont identifié le cachalot et le globicéphale noir comme étant des espèces en voie de disparition alors qu'elles ne le sont pas. Quant aux répondants du sondage destiné aux intervenants, plus de la moitié (56 %) ont mentionné connaître les espèces en voie de disparition. Les réponses sur l'identification des espèces en voie de disparition sont variées pour ce groupe de répondants, mais la baleine noire et le rorqual bleu sont bien représentés. La tortue luth, le béluga et la morue ont été mentionnés dans la catégorie « Autres ».

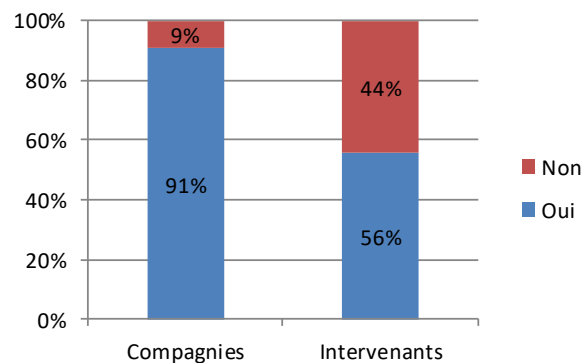


Figure 23. Pourcentages des réponses à la question « Connaissez-vous les espèces en voie de disparition du secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 68).

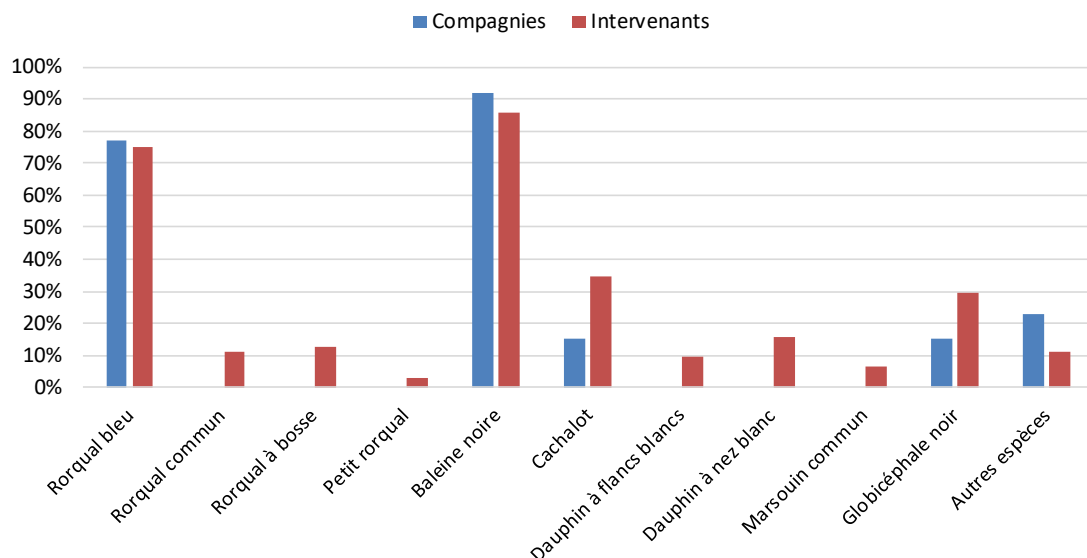


Figure 24. Pourcentages des réponses à la question « Parmi les espèces suivantes, sélectionnez celles qui, selon vous, sont des espèces en voie de disparition » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 68).

La grande majorité (77 %) des répondants au sondage des compagnies offrant des activités d'observation en mer pense que le code d'éthique concernant les espèces en péril (garder une distance de 400 m des espèces en voie de disparition, de les contourner et de ne pas les rechercher pour l'observation) n'est pas applicable dans le secteur (Figure 25). La moitié (51 %) des intervenants du milieu pense que le code d'éthique est applicable, alors de que 41 % d'entre eux ne le savent pas et que 7 % croient qu'il n'est pas applicable.

Afin de clarifier les réponses obtenues au sondage, les répondants se sont exprimés sur le code d'éthique et son application en présence d'espèce en voie de disparition. Les résultats sont présentés au Tableau 8. Il est à noter que contrairement au code d'éthique, les modifications apportées au Règlement sur les mammifères marins en 2018 demandent de garder une distance de 400 mètres des espèces en péril uniquement dans l'estuaire du Saint-Laurent. Pour le golfe du Saint-Laurent, le Règlement demande de garder une distance minimale de 100 mètres de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins partout au Canada et de rester à 200 mètres d'un individu en repos ou avec un veau.

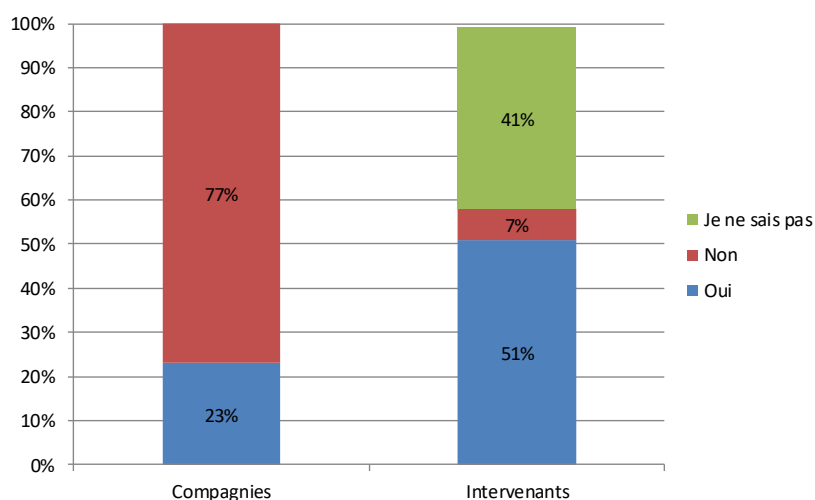


Figure 25. Pourcentages des réponses à la question « Le code d'éthique suggère de garder une plus grande distance (400 m) des espèces en voie de disparition, de les contourner et de ne pas les rechercher pour l'observation. Croyez-vous que c'est applicable dans le secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).



Tableau 8. Résumé des commentaires énoncés par les répondants aux sondages concernant l'applicabilité du *code des bonnes pratiques du MPO versus les espèces en péril.

Thèmes	Commentaires sur le code versus les espèces en péril	Compagnies	Intervenants
*Code des bonnes pratiques	Le code d'éthique n'est pas adapté au secteur de Forillon et de Percé, puisque le nombre de croisiéristes est peu élevé. Les observations se font souvent en présence d'un seul bateau.	X	
	Les espèces sont difficiles à reconnaître aux distances proposées. À 400 mètres, aucune observation n'est possible.	X	X
	Le code d'éthique devrait permettre des observations respectueuses d'espèces en voie de disparition à moins de 400 m pour le secteur considérant le faible nombre de croisiéristes.	X	X
	La baie de Gaspé est étroite, la distance des côtes peut empêcher un bateau de se tenir à la bonne distance.		X
	Souvent, ce sont les baleines qui sortent et qui nagent parallèlement à l'embarcation. Les distances sont donc difficiles à garder, surtout en kayak de mer.	X	X
	Le code d'éthique devrait tenir compte du type d'embarcation. Un bateau, un voilier et un kayak ne sont pas comparables quant aux précautions à prendre pour garder ses distances ou s'éloigner.		X
	Souvent, ce sont les seules espèces à observer lors des croisières. Le code d'éthique devrait être plus flexible et les compagnies devraient être bien formées pour des approches respectueuses et pour bien interpréter le statut des espèces en péril.	X	
Sensibilisation	Le rorqual bleu est un attrait de notre région et l'observation respectueuse permettrait une sensibilisation rapide et efficace.	X	X
	En permettant l'observation du rorqual bleu selon certaines conditions, cela permettrait de sensibiliser et d'éduquer les observateurs à la fragilité du milieu et au statut de ces animaux.	X	
Clientèle	Il est difficile de s'éloigner d'une espèce en péril sans mécontenter les clients. C'est une déception assurée si on trouve un rorqual bleu et que c'est la seule espèce dans le secteur et qu'on doit quitter.	X	X
Les espèces	Le rorqual bleu est observable à de plus grandes distances que les autres espèces. L'approche est plus graduelle, car c'est une espèce qui réagit quand l'approche est faite de façon rapide.	X	
	Lors d'une première approche pour la baleine noire, elle peut être confondue avec une autre espèce, il est difficile de respecter la distance de 400 m à la première observation.	X	
Suggestions	Adapter le code d'éthique au secteur de Percé et de Forillon qui est peu achalandé, donc qui pourrait être plus flexible.	X	
	Une vitesse minimum d'approche est plus importante encore que la distance.		X
	Modifier le code d'éthique et permettre l'observation du rorqual bleu en dessous de 400 m (ex. 100 à 200 m), considérant que les croisiéristes sont souvent seuls lors des observations.	X	
Conservation	Il est très important de ne pas stresser les animaux. La conservation est aussi importante que le tourisme.		X

3.4 COMMENTAIRES REÇUS DE LA PART DES VISITEURS

Les réponses aux deux sondages réalisés en 2016 sur l'origine des visiteurs qui effectuent des excursions dédiées à l'observation des mammifères marins se recoupent étroitement (Figure 26). Ainsi, les réponses obtenues suggèrent qu'un peu plus de la moitié des visiteurs proviennent de la province de Québec (55-63 %), suivi d'une clientèle européenne (autour de 20 %), de visiteurs des autres provinces du Canada (autour de 10 %), des États-Unis (5-7 %) et finalement, d'autres pays (autour de 5 %).

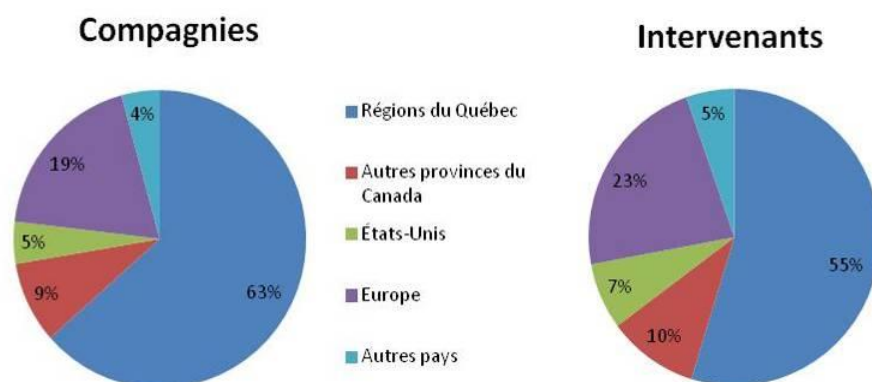


Figure 26. Pourcentages des réponses à la question « Globalement, quelle est l'origine des visiteurs qui effectuent des excursions dédiées à l'observation des mammifères marins? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 11; N intervenants = 16).

Les résultats à la question concernant le degré de satisfaction des visiteurs ayant effectué une croisière aux baleines sont présentés au Tableau 9. Les réponses au sondage destiné aux compagnies de l'industrie de l'observation en mer suggèrent que la clientèle est très satisfaite de l'équipage (92 %) et de l'interprétation (85 %). Cette satisfaction se fait également sentir dans le sondage destiné aux intervenants du milieu, avec toutefois des pourcentages moins élevés (62 % pour l'équipage et 60 % pour l'interprétation). Finalement, un peu plus de la moitié des répondants ont mentionné que les visiteurs sont satisfaits de la durée de la croisière, des approches des mammifères marins et des espèces vues, et ce, pour les deux sondages.

Tableau 9. Pourcentage des réponses (C = compagnies; I = intervenants) à la question « Lors d'une sortie en mer dédiée à l'observation des mammifères marins, quel est le degré de satisfaction des visiteurs concernant les points suivants? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 50).

Thèmes	Très satisfait		Satisfait		Peu satisfait		Pas satisfait	
	C	I	C	I	C	I	C	I
Le navire	54 %	46 %	46 %	54 %	0 %	0 %	0 %	0 %
L'équipage	92 %	62 %	8 %	38 %	0 %	0 %	0 %	0 %
La durée de la croisière	46 %	40 %	54 %	58 %	0 %	2 %	0 %	0 %
Les approches de mammifères marins	46 %	34 %	54 %	54 %	0 %	12 %	0 %	0 %
Les espèces vues	39 %	28 %	62 %	63 %	0 %	8 %	0 %	2 %
L'interprétation	85 %	60 %	15 %	34 %	0 %	4 %	0 %	2 %

Dans le but d'approfondir les commentaires reçus de la part des visiteurs, la question présentée au Tableau 10 a été posée aux deux types de répondants. Le sondage destiné aux compagnies révèle que 92 % des répondants ont « très souvent » reçu comme commentaire que les visiteurs sont satisfaits de leur croisière en général. Les visiteurs semblent satisfaits du nombre de baleines observées (50 % très souvent et 33 % souvent) ainsi que de l'approche et de la vitesse autour des baleines (62 % très souvent et 39 % souvent). À l'occasion, la moitié des répondants (50 %) ont eu comme commentaire que les visiteurs n'ont pas observé assez de baleines. Rares (46 % à l'occasion et 46 % pas du tout) sont les commentaires concernant les distances (trop près ou trop loin des baleines). Finalement, la présence de trop de bateaux (23 % à l'occasion et 69 % pas du tout) ou une trop grande vitesse (23 % à l'occasion et 62 % pas du tout) autour des baleines ne sont pas des commentaires fréquents.

Tableau 10. Pourcentage des réponses (C = compagnies; I = intervenants) à la question « Lors d'une croisière d'observation standard, où plusieurs baleines ont été observées et que le temps de déplacement est dans la moyenne, quels commentaires recevez-vous le plus souvent de la part des visiteurs? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 49).

Thèmes	Très souvent		Souvent		À l'occasion		Pas du tout	
	C	I	C	I	C	I	C	I
Trop loin des baleines	8 %	0 %	0 %	8 %	46 %	60 %	46 %	31 %
Trop près des baleines	0 %	12 %	8 %	18 %	46 %	41 %	46 %	29 %
Pas assez vu de baleines	0 %	4 %	17 %	18 %	50 %	53 %	33 %	24 %
Trop de bateaux autour d'une même baleine	8 %	10 %	0 %	8 %	23 %	21 %	69 %	60 %
Trop de vitesse autour des baleines	8 %	12 %	8 %	10 %	23 %	37 %	62 %	41 %
Satisfait de l'approche et des vitesses autour des baleines	62 %	24 %	39 %	48 %	0 %	22 %	0 %	7 %
Satisfait du nombre de baleines observées	50 %	17 %	33 %	75 %	17 %	9 %	0 %	0 %
Satisfait de leur croisière en général	92 %	49 %	8 %	45 %	0 %	6 %	0 %	0 %

Les répondants au sondage des intervenants ont reçu comme commentaire de la part des visiteurs qu'ils sont satisfaits de leur croisière en général (49 % très souvent et 45 % souvent). Les visiteurs semblent satisfaits du nombre de baleines observées (17 % très souvent et 75 % souvent) ainsi que de l'approche et de la vitesse autour des baleines (24 % très souvent et 48 % souvent). À l'occasion, un peu plus de la moitié des répondants ont eu comme commentaire que les visiteurs n'ont pas assez vu de baleines (53 %) ou qu'ils étaient trop loin des baleines (60 %). Finalement, la présence de trop de bateaux (21 % à l'occasion et 60 % pas du tout) ou d'une trop grande vitesse (37 % à l'occasion et 41 % pas du tout) autour des baleines sont des commentaires peu fréquents. Les tendances sont similaires aux résultats obtenus par le sondage destiné aux compagnies.

En ce qui concerne les points qui contribueraient à améliorer l'expérience des visiteurs (Figure 27), les répondants au sondage destiné aux compagnies suggèrent plus de matériel d'interprétation (77 %) et plus d'information sur la recherche qui se fait sur les cétacés dans le secteur (77 %). Dans la section « Autres », voici les suggestions : fournir de la documentation adaptée aux enfants, fournir du matériel tel que des fanons et du krill, améliorer l'habillement des visiteurs et instaurer des formations par des chercheurs (Station de recherche des îles Mingan et Pêches et Océans Canada) pour faire des mises à niveau concernant les données scientifiques, la sécurité en mer et le code d'éthique. Quant au sondage destiné aux intervenants, les répondants suggèrent plus d'information sur la recherche qui se fait sur les cétacés dans le secteur (68 %) et plus d'interprétation en général (56 %). Dans la section « Autres », ils suggèrent de fournir de l'information écrite (ex. brochure) et un suivi après leur expérience en mer grâce à un guide-interprète, la visite d'un centre d'interprétation, etc. Dans les deux sondages, plus de temps passé en mer à observer les baleines n'est pas un point saillant pour améliorer l'expérience des visiteurs.

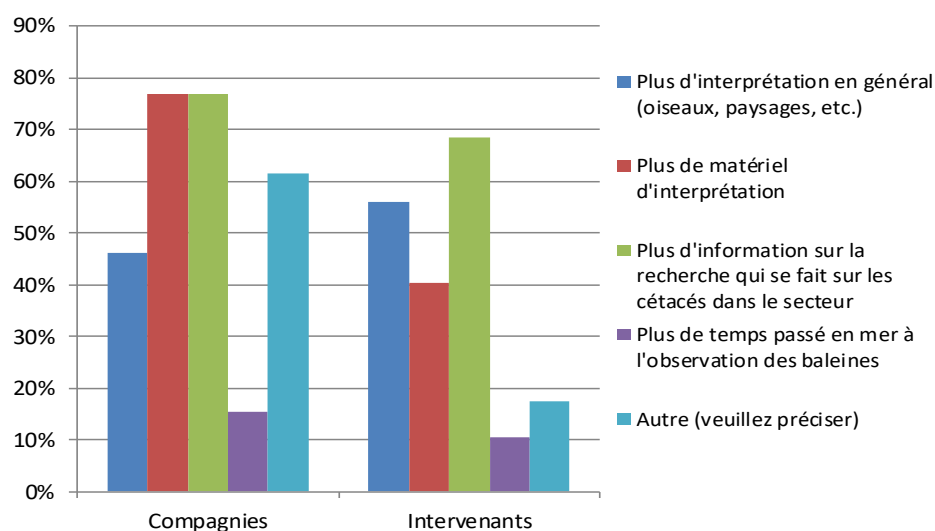


Figure 27. Pourcentages des réponses à la question « Selon vous, quels sont les points qui contribueraient à améliorer l'expérience des visiteurs? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 57).



4. Navigation et autres enjeux concernant les mammifères marins dans l'AMP du Banc-des-Américains

4.1 TYPES D'EMBARCATIONS RENCONTRÉES

Les données de cette section proviennent uniquement du sondage effectué à l'hiver 2016 destiné aux compagnies de l'industrie de l'observation en mer qui fréquentent la ZPM du Banc-des-Américains et la baie de Gaspé. Ainsi, il s'agit de leur perception de la flotte de navires qu'ils côtoient et de leurs activités d'observation en mer. Tel que présenté à la Figure 28, plus de la moitié des navires que les croisiéristes rencontrent sont d'autres croisiéristes (58 %). En effet, les croisières en partance de Percé rencontrent souvent d'autres croisiéristes, dont ceux qui font le tour de l'île Bonaventure plusieurs fois par jour. Celui en partance de Grande-Grave peut rencontrer les autres croisiéristes qui restent dans la baie de Gaspé (Plongée Forillon, Cap Aventure). Cependant, tel que mentionné par les répondants, ils sont souvent seuls sur les sites d'observations de mammifères marins. Le groupe des plaisanciers est le second en importance (20 %), suivi des bateaux de pêche (7 %), du navire CTMA (6 %), des bateaux « Autres » (5 %) et des navires commerciaux (4 %). Les bateaux « Autres » ont été identifiés comme étant la Garde côtière, les navires de recherche (ex. Station de recherche des îles Mingan et Pêches et Océans Canada) et le voilier-école le Roter Sand d'ÉcoMaris.

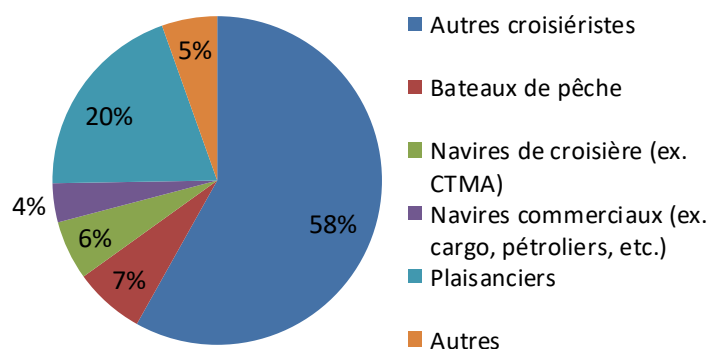


Figure 28. Pourcentages des réponses à la question « Lors des sorties en mer, quels types de navires rencontrez-vous? Estimer un pourcentage (%) approximatif par type de bateaux » (N compagnies = 13).

En se basant sur l'expérience des croisiéristes qui ont répondu au sondage, il leur a été demandé si certains types de navires sont en augmentation ou en diminution dans la zone d'observation et de préciser leur réponse. Ils ont répondu « Oui » à 62 %, « Non » à 15 % et « Je ne sais pas » à 23 %. Ils ont précisé que les plaisanciers (Zodiacs privés et bateaux à moteurs performants) étaient en augmentation dans le secteur. Quelques répondants ont ajouté que les kayaks étaient aussi en augmentation. De plus, un répondant a mentionné que les bateaux de croisière d'Escale Gaspésie étaient en augmentation.

Afin de mieux visualiser les plaisanciers qui fréquentent le secteur de la baie de Gaspé et de la ZPM du Banc-des-Américains, la Figure 29 illustre le pourcentage des différents types de plaisanciers rencontrés. On remarque que les Zodiacs sont les plus fréquents (40 %), suivis des voiliers (24 %), des kayaks (23 %), des bateaux à moteur (13 %) et de très peu de motos marines (0,3 %).

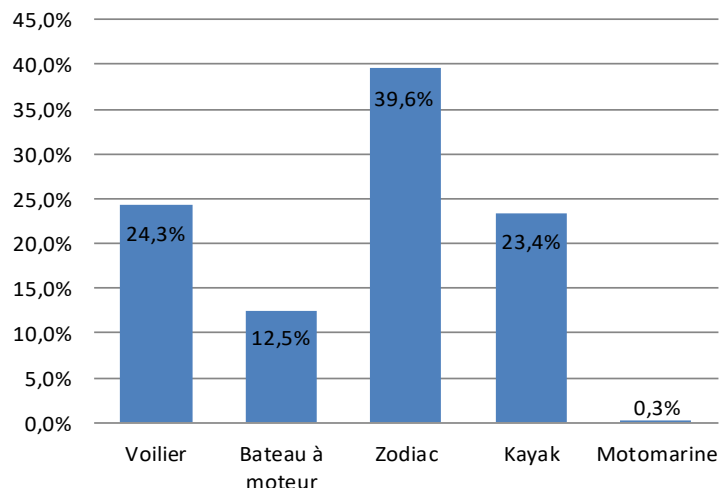


Figure 29. Pourcentages des réponses à la question « Quel type de plaisanciers rencontrez-vous le plus souvent lors de vos activités en mer? » (N compagnies = 12).

La plupart des répondants trouvent que le respect du code des bonnes pratiques par les embarcations rencontrées lors des activités d'observation en mer ne s'applique pas pour les navires de croisières (78 %), les navires commerciaux (70 %) et les bateaux de pêche (64 %). Le reste des répondants pour ces trois catégories estime que le code n'est pas respecté. La moitié des répondants (50 %) trouve que les plaisanciers à voile et en Zodiac respectent quelques points du code alors que les autres croisiéristes respectent la majorité des points du code (40 %) ou quelques points du code (30 %) (Tableau 11).

Tableau 11. Pourcentage des réponses à la question « Selon votre expérience en mer, les embarcations suivantes respectent-elles le code d'éthique du MPO concernant l'approche des mammifères marins? » (N compagnies = 11).

Types de bateaux	Ne s'applique pas	Ne respecte pas le code	Respecte quelques points du code	Respecte la majorité des points du code	Respecte tous les points du code
Autres croisiéristes	0 %	20 %	30 %	40 %	10 %
Bateaux de pêche	64 %	36 %	0 %	0 %	0 %
Navire de croisière (CTMA)	78 %	22 %	0 %	0 %	0 %
Navires commerciaux	70 %	30 %	0 %	0 %	0 %
Plaisanciers - Voiliers	10 %	10 %	50 %	20 %	10 %
Plaisanciers - Bateaux à moteur	30 %	30 %	30 %	10 %	0 %
Plaisanciers - Zodiacs	10 %	20 %	50 %	20 %	0 %
Plaisanciers - Kayaks	40 %	30 %	20 %	10 %	0 %
Plaisanciers - Motomarine	60 %	40 %	0 %	0 %	0 %

Par le passé, un point a été soulevé concernant la présence de plaisanciers qui effectuent des activités d'observation en mer (AOM) de longue durée en recherchant activement les baleines, avec un nombre variable de passagers à bord. Ainsi, des questions ont été posées aux répondants afin de connaître leur opinion sur le sujet (Figure 30). La majorité (92 %) a déjà observé ce type de plaisanciers. Tel que présenté à la Figure 30, 62 % des répondants trouvent qu'ils ne respectent pas le code des bonnes pratiques du MPO et 77 % pensent qu'ils seraient en augmentation.

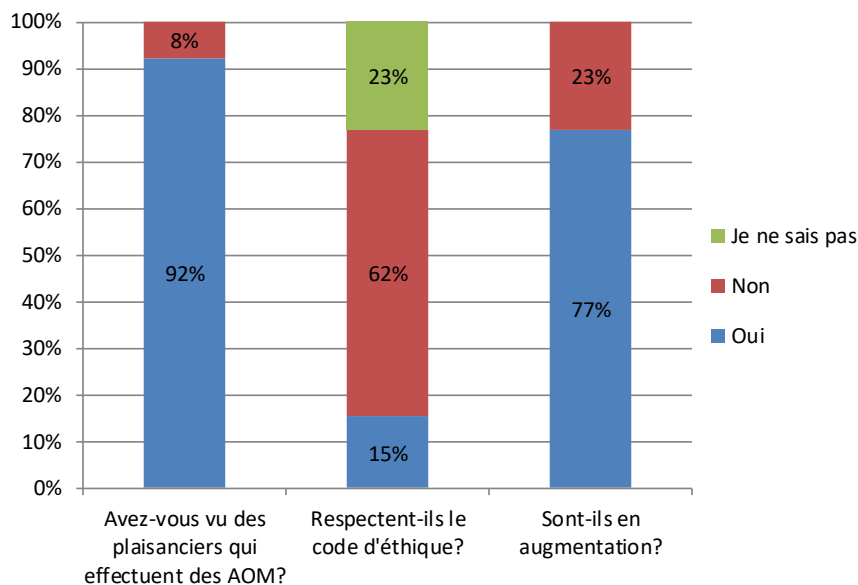


Figure 30. Pourcentages des réponses aux questions concernant les plaisanciers qui effectuent des activités d'observation en mer (AOM) de longue durée, qui recherche activement les baleines, avec un grand nombre de passagers (4 à 5) ou non à bord (N compagnies = 13).

Les plaisanciers (Zodiac ou hors-bord) qui recherchent activement les mammifères marins pour de l'observation de longue durée sont en général de 4 à 5 personnes par embarcation. Selon les commentaires obtenus, ils sont encore peu fréquents dans le secteur, mais ils seraient tout de même en augmentation. Lorsque présents, leurs comportements en mer sont inacceptables. Il y a un manque flagrant de sensibilisation et d'éducation en ce qui concerne le code d'éthique et la sécurité nautique (ils ne sont souvent pas assez vêtus, ils n'ont pas de ceinture de sécurité ni de notion du plan d'eau et de la navigation dans le secteur). Lorsqu'une personne passe son brevet pour la navigation, elle devrait être informée du code d'éthique en place.

L'un des répondants a aussi mentionné que lors d'un produit d'observation en mer encadré par une compagnie d'excursion, le code d'éthique est respecté et les gens sont sensibilisés à la protection et au respect du milieu et des animaux. Des kayakistes non guidés qui ne connaissent pas le code d'éthique causent plus de stress sur les phoques par manque de connaissances qu'un groupe de 10 kayakistes gérés par un guide professionnel respectant le code d'éthique. De plus, les kayakistes non encadrés qui prennent la mer s'approchent souvent trop des baleines. Ils n'appliquent donc pas les bonnes techniques d'approche et ils sont maintenant soumis au *Règlement sur les mammifères marins* de Pêches et Océans Canada.

4.2 AUTRES ENJEUX

Les enjeux énumérés semblent toucher plus de la moitié des répondants aux deux sondages effectués à l'hiver 2016 (Figure 31). En ce qui concerne le sondage destiné aux compagnies, les répondants trouvent que le développement pétrolier (92 %) et les empêtements dans les engins de pêche (92 %) sont les deux principaux enjeux concernant les mammifères marins dans le secteur, suivi par les changements climatiques (77 %) et le manque de connaissances sur les mammifères marins (77 %). Quant à la catégorie « autres » (31 %), les répondants ont mentionné les engins de pêche à l'abandon (filets, cordages, cages), le réchauffement des eaux du golfe, l'augmentation du trafic maritime, la fracturation hydraulique, le projet d'exploitation d'hydrocarbures « Old Harry » et la pollution sonore.

Les répondants au sondage des intervenants ont mentionné que le développement pétrolier (93 %) est l'enjeu le plus important concernant les mammifères marins dans le secteur, suivi des empêtements dans les engins de pêche (77 %) et des changements climatiques (74 %). Quant à la catégorie « autres » (10 %), les répondants ont mentionné la surpêche, la pollution et le manque de financement gouvernemental pour faire des suivis environnementaux.

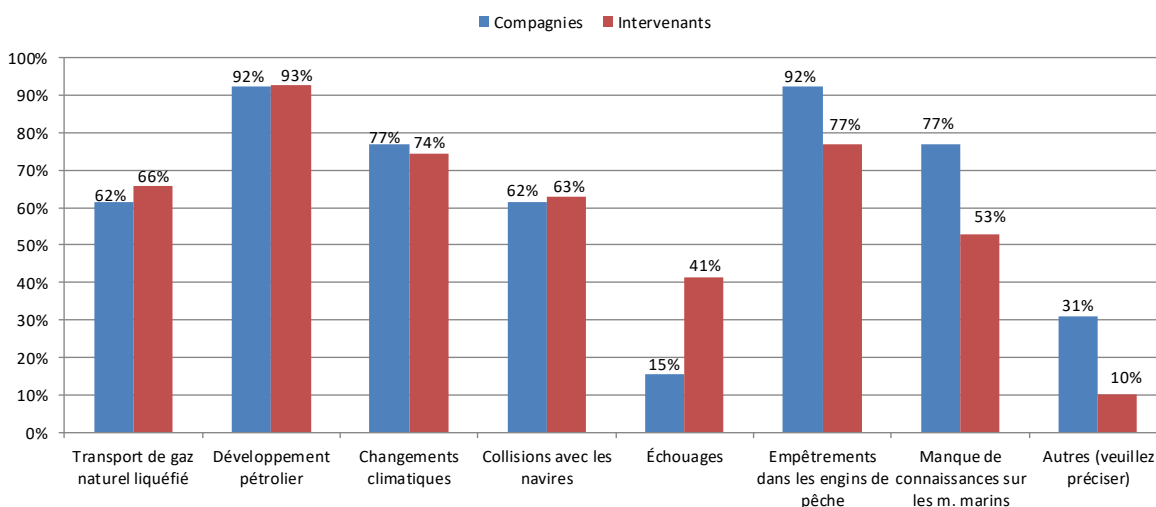


Figure 31. Pourcentages des réponses à la question « Outre la navigation, quels sont les enjeux concernant les mammifères marins dans le secteur? » selon le groupe de répondants (N compagnies = 13; N intervenants = 70).

5. Conclusion

En ce qui concerne la distribution des mammifères marins, les zones de plus forte occurrence se trouvent à la pointe de la péninsule du parc national Forillon et près de Percé. La présence du rorqual à bosse est soutenue sur le territoire alors que celle du rorqual bleu et du rorqual commun est variable d'une année à l'autre. Lorsque présentes, ces dernières sont des espèces ciblées pour l'observation. On remarque également que depuis 2009, le temps alloué aux déplacements est en augmentation et qu'il y a une diminution dans la fréquence des observations de mammifères marins. Ces résultats laissent supposer que lors des dernières années, les espèces ont été plus dispersées sur le territoire ou qu'elles étaient plus loin des côtes, donc plus difficiles à atteindre pour les croisiéristes, surtout ceux en partance de Percé. Quant à la vitesse, la majorité des observations se font avec une embarcation immobile ou à faible vitesse.

Pour ce qui est du sondage, les répondants ont été très généreux dans leurs réponses et dans l'expression de leurs commentaires. Ils se sentent tous très concernés par l'établissement de la ZPM et désirent participer activement ou suivre le dossier de près. Ils désirent recevoir les invitations aux rencontres et sentir qu'on les consulte lors des prises de décisions. Ils sont très ouverts à recevoir des formations en personne de manière à participer activement à la conservation des mammifères marins en adoptant des approches respectueuses. Les modifications apportées au *Règlement sur les mammifères marins*, demandant de rester à au moins 100 mètres de la plupart des baleines, des dauphins et des marsouins au Canada (incluant les eaux du golfe du Saint-Laurent), semblent être une mesure applicable et en accord avec les commentaires des croisiéristes.

Outre les bateaux d'excursions en mer, tous les types d'embarcations devraient se sentir concernés par l'AMP et respecter le code d'éthique. Des mesures doivent être prises pour diffuser clairement l'information à tous les acteurs du milieu, y compris les citoyens et les municipalités. L'AMP devrait s'étendre au-delà du secteur ciblé, voire même jusqu'aux côtes et certaines activités telles que l'exploitation des hydrocarbures devraient être repensées. Malgré tout, les répondants souhaitent un développement touristique et économique effectué de manière responsable afin d'assurer la pérennité des ressources marines, pour un développement durable de la région.



6. Annexes

1. SONDAGE CONCERNANT LA DÉSIGNATION D'UNE ZPM AU BANC DES AMÉRICAINS EN GASPÉSIE

1. Portrait des répondants

Nom du répondant : _____

Fonction : _____

Compagnie : _____

Tranche d'âge (4) : _____ 20- 29 ans _____ 30-49 ans _____ 50-59 ans _____ 60 et plus

Sexe : _____ Femme _____ Homme

Courriel (facultatif) : _____

2. Portrait des croisiéristes qui font des excursions aux baleines dans la future ZPM

Nom de la compagnie : _____

Nom des bateaux : _____

Capacité (nombre de passagers max par bateau) : _____

Toilettes à bord ? Si oui, comment se fait l'évacuation des eaux usées?

Port d'attache : _____

Période d'opération : _____

Nombre d'emplois et durée approximative : _____

Nombre de départs quotidiens : _____

Pic d'activité (haute saison pour vous)? _____

Remplissez-vous souvent votre bateau (haute saison)? _____ 25 % _____ 50% _____ 75 % _____ Plus de 75 %

Remplissez-vous souvent votre bateau (basse saison)? _____ 25 % _____ 50% _____ 75 % _____ Plus de 75 %

Durée des excursions : _____

Espèces de mammifères marins privilégiées pour l'observation : _____

Endroits privilégiés pour l'observation (tracer une zone sur la carte) :

3. Perception des croisiéristes à l'égard de la désignation d'une ZPM

3.1 Connaissance de la ZPM

Avez-vous déjà entendu parler de la ZPM? ____ Oui ____ Non

Avez-vous été invité à des rencontres d'information ? ____ Oui ____ Non

Si oui, vous êtes-vous présenté? ____ Oui ____ Non

Pourquoi vous ne vous êtes pas présenté? _____

Commentaires sur la rencontre ou sur l'invitation _____

3.2 Inquiétudes concernant l'implantation d'une ZPM

Quelles sont vos inquiétudes vis-à-vis l'implantation d'une ZPM? _____

Classer les inquiétudes suivantes en ordre de priorité (1 étant votre principale préoccupation)

- Règlementation _____
- Surveillance _____
- Aspect financier _____
- Insatisfaction de la clientèle _____
- Autre (à spécifier) _____

3.3 Bénéfices concernant l'implantation d'une ZPM

Quels seraient les bénéfices que l'implantation d'une ZPM pourrait apporter à votre entreprise et / ou à la région _____

Classer les bénéfices suivants en ordre d'importance (1 étant le plus important)

- Retombées économiques pour la région _____
- Reconnaissance de l'endroit comme un lieu unique _____

- Respect des mammifères marins _____
- Satisfaction de la clientèle d'être dans une zone de conservation _____
- Autre (à spécifier) _____

4. Connaissance et respect du code de bonnes pratiques du MPO

4.1 Connaissances de base sur le code d'éthique du MPO

Connaissez-vous le code d'éthique du MPO concernant l'approche des mammifères marins?

_____ Oui _____ Non = **on passe au point 4.3**

Si oui, pouvez-vous nommer quelques éléments du code d'éthique?

4.2 Provenance de l'information

Où avez-vous entendu parler du code d'éthique ? Cocher une ou plusieurs réponses

- Internet _____
- Techniciens du ROMM _____
- Parcs de conservation (Forillon, Sépaq) _____
- Médias (TV, radio, journaux) _____
- Agents des pêches du MPO _____
- Autres (spécifier la source) _____

4.3 Intérêt envers le code d'éthique du MPO

En présence d'une baleine, le code d'éthique du MPO suggère, en résumé, de réduire la vitesse, de garder ses distances (100 m et 400 m pour les espèces en péril), de faire des approches en oblique, de ne pas encercler les animaux, de ne pas séparer une mère et son petit et de se limiter à 30 minutes par individu.

Le code d'éthique est-il facile à mettre en pratique?

_____ Oui _____ Non

Dans quelle mesure est-il applicable lors de vos sorties en mer? Encercler la bonne réponse

- Jamais
- Parfois

- Souvent
- Toujours

Sur une échelle de 1 à 5, le code d'éthique est-il adapté au milieu et à l'industrie? (1= pas du tout; 5 = tout à fait).

1 - 2 - 3 - 4 - 5

Avez-vous des commentaires à formuler concernant le code d'éthique?

4.4 Connaissance des espèces en péril

Connaissez-vous les espèces en péril du secteur?

____ Oui ____ Non

Pouvez-vous en nommer quelques-unes?

Le code d'éthique suggère de garder une plus grande distance (400m) des espèces en péril, de les contourner et de ne pas les rechercher pour l'observation? Croyez-vous que c'est applicable dans la zone d'observation?

____ Oui ____ Non

Vos commentaires sur le sujet. Spécifier votre réponse.

5. Commentaires des visiteurs

5.1 Origine des visiteurs

Quelle est l'origine des visiteurs? (Mettre un % approximatif)

- Montréal _____
- Québec _____
- Bas-Saint-Laurent / Gaspésie _____
- Autres régions du Québec _____
- États-Unis _____
- Europe _____
- Autres pays _____

5.2 Leur expérience avec les mammifères marins rencontrés

Lors d'une croisière d'observation standard, où des mammifères marins ont été observés à plusieurs reprises, quels sont les commentaires des visiteurs les plus souvent entendus concernant les mammifères marins rencontrés? (1= pas souvent ; 5 = très souvent).

- Trop loin des baleines 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Trop près des baleines 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Pas assez de baleines 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Trop de bateaux autour d'une même baleine 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Trop de vitesse autour des baleines 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Satisfaisait de l'approche et des vitesses 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Autres commentaires? _____

5.3 Leur expérience en général

Sur une échelle de 1 à 5, quel est le degré de satisfaction des visiteurs vis-à-vis les points suivants (1= pas satisfait ; 5 = tout à fait satisfait).

- L'équipage 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Le navire 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- La durée de la croisière 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Les approches des baleines 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- Les espèces vues 1 - 2 - 3 - 4 - 5
- L'interprétation 1 - 2 - 3 - 4 - 5

5.4 Les points à améliorer

Selon vous, qu'est-ce que les visiteurs aimeraient voir, faire, vivre comme expérience? Choisir une ou plusieurs réponses.

- Plus d'interprétation en général (oiseaux, paysages, etc.) _____
- Plus de matériel naturalisé et d'interprétation _____
- Plus d'information sur la recherche des cétacés dans le secteur _____
- Visite d'endroits spéciaux (caps, rochers, phares, etc.) _____
- Plus de temps passé en mer à l'observation des baleines _____
- Autres? Spécifier _____

6. Les enjeux concernant la navigation vis-à-vis les mammifères marins

6.1 Type de bateaux rencontré près de la zone d'observation

Lors de vos sorties en mer, quels types de navires rencontrez-vous? Estimer un pourcentage % par type de bateaux.

- Autres croisiéristes _____ %
- Pêcheurs _____ %
- Navire de croisière (ex. CTMA) _____ %
- Navires commerciaux (ex. cargo, pétroliers, etc.) _____ %
- Plaisanciers _____ %
- Autre? Spécifier _____ %

Selon votre expérience en mer, y a-t-il des types de navires qui sont en augmentation ou en diminution dans la zone d'observation? ____ Oui ____ Non

Si oui, spécifier de quel type d'embarcation il s'agit: _____

6.2 Description des plaisanciers dans la zone d'observation

Quel est le type de plaisancier que vous rencontrez le plus souvent dans la zone d'observation des baleines? Estimer un pourcentage % par type de plaisancier.

- Voilier _____ %
- Bateau à moteur _____ %
- Zodiac _____ %
- Kayak _____ %
- Motomarine _____ %

6.3 Plaisanciers qui effectuent des activités d'observation en mer (AOM) dans la zone d'observation

Y a-t-il des plaisanciers qui sont observés longtemps dans la zone d'observation de baleines, à les suivre, avec des passagers ou non à bord ? ____ Oui ____ Non

Respectent-ils le code d'éthique concernant l'approche des baleines? ____ Oui ____ Non

Sont-ils en augmentation ? ____ Oui ____ Non

Commentaires sur le sujet? _____

6.4 Comportement des embarcations autour des mammifères marins dans la zone

En présence d'une baleine, le code d'éthique du MPO suggère, en résumé, de réduire la vitesse, de garder ses distances (100m et 400 m pour les espèces en péril), de faire des approches en oblique, de ne pas encercler les animaux, de ne pas séparer une mère et son petit et de se limiter à 30 minutes par individu.

Selon votre expérience en mer, les embarcations suivantes respectent-elles le code des bonnes pratiques du MPO ?

Sur une échelle de 1 à 5, quelle est le degré de respect du code d'éthique (0= ne s'applique pas; 1= ne respecte aucun point; 5 = respecte tous les points).

• Autres croisiéristes	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Croisiéristes improvisés	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Pêcheurs	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Navire de croisière	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Navires commerciaux	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Plaisanciers - Voiliers	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Plaisanciers - Bateau à moteur	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Plaisanciers - Zodiac	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Plaisanciers - Kayak	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Plaisanciers - Motomarine	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5
• Autres? Spécifier _____	0	-	1	-	2	-	3	-	4	-	5

6.5 Autres enjeux

Outre la navigation, quels sont les enjeux concernant les mammifères marins? Voici quelques mots clés si pas de réponse : développement pétrolier ; changements climatiques; espèces envahissantes; collision avec les navires; échouages; etc.

7. Propositions et recommandations

Mesures pour atteindre de l'objectif de conservation relatif aux mammifères marins

Dans le but de se doter d'outils et de moyens de communication pour atteindre l'objectif de conservation des mammifères marins visé par le MPO, quels sont ceux qui vous intéressent le plus?

Choisir une ou plusieurs réponses.

- Soirée d'information _____
- Formation en début de saison _____
- Guide papier _____
- Un guide vidéo _____

Vos commentaires et suggestions : _____

Recommandations

Pour vous faire participer et obtenir vos recommandations à l'égard de la future zone de protection marine, que suggérez-vous? _____

Pour l'organisation d'une rencontre, à quel moment vous être le plus disponible? Choisir une ou plusieurs réponses.

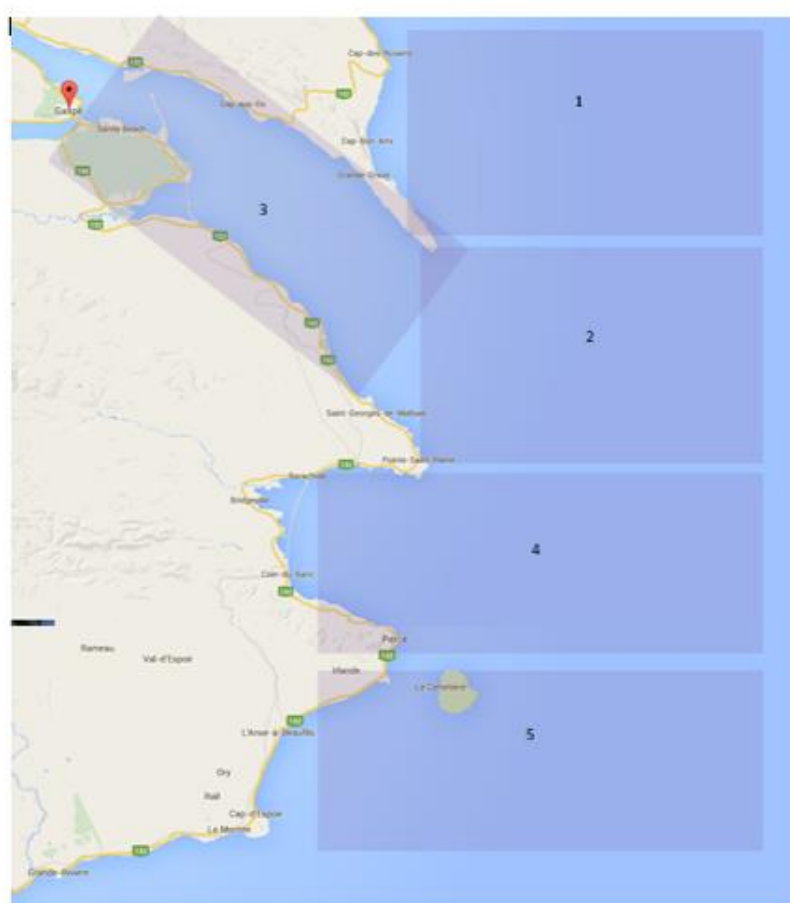
- Rencontre en personne _____
- Rencontre par téléphone / Skype _____
- Au printemps _____
- À la fin de l'automne _____
- À l'hiver _____
- Rencontre de jour _____
- Rencontre de soir _____
- Autre (spécifier) _____

Voudriez-vous élire quelqu'un pour représenter l'ensemble des AOM en Gaspésie ou il serait préférable qu'une personne par compagnie soit présente aux rencontres?

Voulez-vous nous suggérer des noms et coordonnées?

Merci de votre participation!

Sites d'observation fréquentés par les croisiéristes qui offrent des activités d'observation en mer dans le secteur de l'AMP du Banc-des-Américains.





ROMM
RÉSEAU D'OBSERVATION
DE MAMMIFÈRES MARINS

187, rue Bernier
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 0P3

Téléphone : 418 867-8882 poste 205

Télécopieur : 418 867-8732

Courriel : info@romm.ca

Site Internet : www.romm.ca

Ce projet a été mandaté par Pêches et Océans Canada



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada



Baleines noires de l'Atlantique Nord © Charlotte Horvath, ROMM (2015)